

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2972

7 décembre 2012

SOMMAIRE

IKE S.à r.l.	142612	Logix VI S.à r.l.	142654
International Equity Investors S.A.	142610	Logix V S.à r.l.	142654
IRERE Luxembourg Self Storage	142614	Logix XII S.à r.l.	142655
IROKO International S.à r.l.	142653	Logix XI S.à r.l.	142655
Kalchesbruck S.A.	142653	Logix X S.à r.l.	142654
Kerrylux Soparfi S.A.	142610	Lomiliux S.à r.l.	142655
Keyser Söze S.à r.l.	142610	Longbow Investment No2 S.à r.l.	142611
Kinolux S.A.	142611	Longbow UK Real Estate Debt Invest- ments II S.à r.l.	142612
Kronen Investments S.A.	142611	Ludovica S.A., SPF	142610
Kronen Investments S.A.	142611	LuFiCo S.A.	142612
KSI	142610	Lupaf Holding S.A.	142655
KWISTUM Administration S.à r.l.	142611	Luxembourg Encadrement Sàrl.	142656
La Gomera S.A.	142612	Maharishi Press S.A.	142656
Lancelot Recruitment S.à r.l.	142612	Marine Interior Holdings S.à r.l.	142613
Laterson S.à r.l.	142614	Med A Holding S.à r.l.	142653
Legitech	142612	Med B Holding S.à r.l.	142654
LEIGHTON Investments GP SA	142614	Medica Luxembourg S.à r.l.	142655
Limpertsberg Properties S.A.	142613	Meridian Holding S.à r.l.	142613
Lincan Gestion Immobilière S.A.	142613	Mittal Investments S.à r.l.	142656
Little Sister S.A.	142614	Mittal Investments S.à r.l.	142656
Logix IV S.à r.l.	142613	Murciélago S.à r.l.	142656
Logix IX S.à r.l.	142614	Pinehurst Securities SA	142615
Logix VIII S.à r.l.	142654		

International Equity Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147788/9.

(120194346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Kerrylux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 98.596.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147808/9.

(120194934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Keyser Söze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 18, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 156.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147809/9.

(120194698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

KSI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schrondeweiler, 3, Kléngbuerghaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.044.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147812/9.

(120195163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Ludovica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 11 octobre 2012 à 10.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée reconduit, à l'unanimité, les mandats de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., représentée par M. Jacques BORDET, Administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité le mandat de la société THE CLOVER ayant son siège social au 4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 30.06.2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012147840/17.

(120194291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Kronen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste de Commissaire de votre société KRONEN INVESTMENTS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.352 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT Sarl

Référence de publication: 2012147802/11.

(120195024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Kronen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.352.

Je vous informe que j'ai décidé de démissionner de mon poste d'Administrateur de votre société KRONEN INVESTMENTS S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.352 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26 septembre 2012.

TASWELL INVESTMENTS LTD

Référence de publication: 2012147805/11.

(120195024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Kinolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147811/10.

(120194737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

KWISTUM Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 147.710.

Rectificatif L120194194 déposé le 12/11/2012

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147813/11.

(120194349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Longbow Investment No2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.000.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147814/10.

(120195056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Longbow UK Real Estate Debt Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 155.001.

Les comptes annuels au 31 Mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147815/10.

(120195058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

LuFiCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 35.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147817/9.

(120194564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

La Gomera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 129.454.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012147819/11.

(120194974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

**Lancelot Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. IKE S.à r.l.).**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 140.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147820/11.

(120194943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Legitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 113.932.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEGITECH

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012147823/12.

(120194694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147825/9.

(120194793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Lincan Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 43.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147826/9.

(120194542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147830/9.

(120194506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Marine Interior Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147848/9.

(120194427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Meridian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 155.589.385,23.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 154.555.

EXTRAIT

Le siège de la Société a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.
Monsieur Geoffrey HENRY, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et reside désormais au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Madame Valérie EMOND, gérante de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et reside désormais au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012147854/16.

(120195094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

IRERE Luxembourg Self Storage, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.111.

EXTRAIT

Monsieur Jean-Claude STOFFEL a démissionné de ses fonctions de gérant de la société avec effet au 22 août 2011.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pour IRERE Luxembourg Self Storage

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012147789/13.

(120194799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Laterson S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.268.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147821/10.

(120195029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

LEIGHTON Investments GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 166.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147824/10.

(120194655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Little Sister S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 118.540.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147828/10.

(120194728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route des Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.461.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147831/10.

(120194942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Pinehurst Securities SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.625.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Stichting Pinehurst Securities, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands and having its registered seat at Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, The Netherlands (the Shareholder),

here duly represented by Mr Martijn Sinninghe Damsté, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on the 7th of November 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Definitions.

Additional Security Document	In respect of any Series of Instruments, each pledge or security or other agreement or document executed by the Issuer in favour of the Trustee and specified as such in the Final Terms relating to such Instruments.
Articles	These articles of incorporation of the Issuer, as amended, modified or supplemented from time to time.
Base Prospectus	The base prospectus issued by the Issuer, which includes a detailed table of contents, a summary, the Terms and Conditions, a summary of these Articles, the risk factors relating to the Issuer and the Instruments and other information, as amended and supplemented, from time to time, including by a Supplement.
Beneficiary Shareholders	The holders of Beneficiary Shares from time to time.
Beneficiary Shares	The beneficiary shares (parts bénéficiaires), as referred to in article 37 of the Companies Act 1915, in the Issuer allotted and issued in one or more Tranches in accordance with these Articles and having the rights provided for under the Conditions. In these Articles, except when referred to under separate Series or Tranches, the term Beneficiary Shares shall mean all Beneficiary Shares.
Board	The board of directors of the Issuer.
Bonds	The bonds issued by the Issuer in one or more Tranches in accordance with these Articles and having the rights provided for under the relevant Conditions and these Articles. In these Articles, except when referred to under separate Series or Tranches, the term Bonds shall mean all Bonds.
Business Day	A day (other than a Saturday or Sunday) (i) on which commercial banks and foreign exchange markets settle payments and are open for general business (including dealings in foreign exchange and foreign currency deposits) in London, Luxembourg and such other location as may be specified in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be); (ii) on which each relevant Clearing Agent is open for business; and, (iii) for the purpose of making payments in Euro, if applicable, any day on which TARGET 2 is open.
Category A Compartment	This term has the meaning given to it in article 5.7.
Category B Compartment	This term has the meaning given to it in article 5.7.
Calculation Agent	The relevant person specified as such in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be).
Certificates	The certificates issued by the Issuer in one or more Tranches in accordance with these Articles and having the rights provided for under the relevant Conditions and these Articles. In these Articles, except when referred to under separate Series or Tranches, the term Certificates shall mean all Certificates.
Clearing Agent	The relevant person specified as such in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be) or any other person appointed for such duties by the Issuer.

Collateral	In respect of any Series of Instruments, certain loans, bonds, notes, shares, interests in partnership(s) and/or companies, gilts, cash deposits denominated in any currency, futures, options, swaps, commodity futures, commodity options, invoices, receivables, leases and loan and lease portfolios, bills of exchange, acceptance credits and all other documents of title relating to the movement of goods, commercial paper, promissory notes and any other negotiable or transferable instruments and any other financial obligations assigned to or acquired by the Issuer or any other assets, as specified in the relevant Conditions.
Collateral Voting Resolution Companies Act 1915	This term has the meaning given to it in article 8.2.9. The Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
Compartment	A segregated compartment established and maintained in accordance with these Articles, constituting either a Category A Compartment or a Category B Compartment and representing, as far as each Category A Compartment is concerned, the assets of the Issuer attributable to the Series allocated to such Category A Compartment, including without limitation, the proceeds of the issue of the Instruments of the relevant Series and any Swap Agreement, Option Agreement or Repurchase Agreement entered into therewith and any Collateral acquired therewith and any proceeds therefrom and to which the liabilities, proceeds, income and expenditure attributable or allocated to such Series in accordance with these Articles and the relevant Conditions shall be applied or charged in accordance with these Articles. As far as each Category B Compartment is concerned, reference to a Compartment shall mean the segregated compartment established and maintained in accordance with these Articles to which specific assets of the Issuer have been allocated and specific securities have been issued and to which any liabilities which have arisen in connection with the creation, operation and liquidation of such Category B Compartment shall be applied or charged in accordance with these Articles.
Conditions	In relation to each Tranche, the terms and conditions of the Instruments of such Tranche consisting of (i) in the case of Relevant Instruments, the Final Terms and/or the Terms and Conditions and (ii) in the case of Beneficiary Shares, the provisions of these Articles setting out the general conditions of the Beneficiary Shares, as completed by the Unitary Prospectus, Final Terms or Supplement (as the case may be) of the relevant Tranche.
Custodian	The relevant person specified as such in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be) and any further or other person appointed by the Issuer in such capacity.
ERISA	The United States Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended.
EUR or Euro	The currency introduced at the start of the third stage of the European economic and monetary union pursuant to the Treaty on the Functioning of the European Union, as amended.
Final Terms	In relation to each Series or Tranche of Instruments, the final terms or pricing supplement or other relevant document setting forth the specific terms of the relevant Series or Tranche.
Instruments	Any listed or unlisted Beneficiary Shares and/or any listed or unlisted Relevant Instruments issued by the Issuer from time to time.
Investment Company Act	The U.S. Investment Company Act of 1940, as amended.
Issue Date	The date specified as such in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be).
Issuer	Pinehurst Securities SA.
Issuing and Paying Agent	The relevant person specified as such in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be).
Month	A calendar month.
Net Asset Value per Beneficiary	Share in respect of each Tranche of Beneficiary Shares, the relevant Net Asset Value per Tranche divided by the number of Beneficiary Shares in issue with respect to that Tranche of Beneficiary Shares at the relevant time.
Net Asset Value per Tranche	In respect of each Tranche of Beneficiary Shares, the value of the assets of the relevant Category A Compartment relating to the Series of Beneficiary Shares of which that Tranche of Beneficiary Shares forms part that are notionally attributed to such Tranche of Beneficiary Shares less the liabilities of such Category A Compartment that are notionally attributed to such Tranche of Beneficiary Shares.

Option Agreement	Each option agreement between the Issuer and the Option Counterparty in respect of any Series of Instruments, as supplemented by a confirmation entered into by the Issuer and such Option Counterparty and dated the relevant Issue Date and as amended, restated and/or supplemented from time to time.
Option Counterparty	A person entering into an Option Agreement in the capacity of counterparty.
Ordinary Shareholders	The holders of Ordinary Shares from time to time. This term also covers, unless otherwise specified, the Sole Ordinary Shareholder as holder of all Ordinary Shares.
Ordinary Shares	The ordinary shares in the corporate share capital of the Issuer and having the rights attaching thereto prescribed in these Articles.
Physical Delivery Resolution	This term has the meaning given to it in article 8.2.8.
Plan Asset Regulations	The plan asset regulations promulgated by the United States Department of Labor under ERISA at 29 C.F.R. section 2510.3- 101, as modified by section 3(42) of ERISA.
Plan Investor	(i) An “employee benefit plan” that is subject to Title I of ERISA; (ii) a plan, individual retirement account or other arrangement that is subject to section 4975 of the U.S. Code; (iii) entities whose underlying assets are considered to include “plan assets” of any plan, account, or arrangement described in preceding clause (i) or (ii); or (iv) any governmental plan, church plan, non-U.S. plan or other investor whose purchase or holding of shares would be subject to any Similar Law.
Plan Threshold	Ownership by benefit plan investors, as defined under section 3(42) of ERISA, in the aggregate, of 25 per cent or more of the value of any class of Beneficiary Shares in the Issuer (calculated by excluding the value of any Beneficiary Shares held by any person (other than a benefit plan investor, as defined under section 3(42) of ERISA) that has discretionary authority or control with respect to the assets of the Issuer, or that provides investment advice for a fee (direct or indirect) with respect to such assets, or any affiliate of such a person); the term shall include such new ownership threshold that may be established by a change in the Plan Asset Regulations or other applicable law.
Redemption Amount	The amount to which each holder of a Beneficiary Share of the relevant Tranche is entitled on the Redemption Date in accordance with the relevant Conditions.
Redemption Date	In respect of each Series or Tranche of Beneficiary Shares, the date on which the Redemption Amount is payable by the Issuer in accordance with the relevant Conditions and subject to these Articles and as disclosed in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be).
Registrar	The relevant person in Luxembourg appointed by the Issuer as registrar, which shall be Deutsche Bank Luxembourg S.A. in respect of Beneficiary Shares, unless otherwise specified in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be).
Relevant Instruments	Any Bonds, Warrants and/or Certificates issued by the Issuer from time to time.
Relevant Instrumentholders	The holders of Relevant Instruments from time to time.
Repurchase Agreement	Each repurchase agreement between the Issuer and the Repurchase Counterparty in respect of any Series of Instruments, as supplemented by a confirmation entered into by the Issuer and such Repurchase Counterparty and dated the relevant Issue Date and as amended, restated and/or supplemented from time to time.
Repurchase Counterparty	A person entering into a Repurchase Agreement in the capacity of counterparty.
Securities Act	The US Securities Act of 1933, as amended.
Securitisation Act 2004	The Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended.
Series	Any one or more Tranches of Instruments designated by the Board as a Series in accordance with these Articles.
Similar Laws	Any state, local, non-U.S. or other law or regulation that would have the effect of Title I of ERISA, section 4975 of the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended or the Plan Asset Regulations.
Swap Agreement	Each swap agreement between the Issuer and the Swap Counterparty in respect of any Series of Instruments, as supplemented by a confirmation, entered into by the Issuer and such Swap Counterparty and dated the relevant Issue Date and as amended, restated and/or supplemented from time to time.
Swap Counterparty	A person entering into a Swap Agreement in the capacity of counterparty.
Supplement	In relation to the Base Prospectus or the Unitary Prospectus (as the case may be), any supplement or other document amending the Base Prospectus or the relevant Unitary Prospectus.

TARGET 2	The Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer System.
Terms and Conditions	The general terms and conditions applicable to Relevant Instruments set out (1) in the Base Prospectus or (2) the Unitary Prospectus or (3) the Supplement or (4) the Final Terms (as the case may be).
Tranche	Any tranche of Instruments issued by the Issuer and forming the whole or part of a Series.
Trust Instrument	In respect of a Tranche or Series of Relevant Instruments, a trust instrument dated on or about the Issue Date of such Instruments and made between, amongst others, the Issuer and the Trustee.
Trustee	In relation to a Tranche or Series of Relevant Instruments, the entity designated as the trustee in the relevant Trust Instrument.
Unitary Prospectus	The prospectus to be prepared in connection with the Instruments on an issue by issue basis, as applicable and which incorporates by reference the provisions of the Base Prospectus save that any statement contained in the Base Prospectus shall be deemed to be modified or superseded for the purposes of the Unitary Prospectus to the extent that a statement in the Unitary Prospectus modifies or supersedes such earlier statement in the Base Prospectus (whether expressly, by implication, or otherwise).
United States or US	The "United States" as defined in Rule 902 under the Securities Act.
US Person	A "US Person" as defined in Rule 902 under the Securities Act.
Valuation Date	As specified in the relevant Final Terms.
Warrants	The warrants issued by the Issuer in one or more Tranches in accordance with these Articles and having the rights provided for under the relevant Conditions and these Articles. In these Articles, except when referred to under separate Series or Tranches, the terms Warrants shall mean all Warrants.

Art. 2. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Pinehurst Securities SA" qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Securitisation Act 2004.

The Issuer may have one Ordinary Shareholder (the Sole Ordinary Shareholder) or more Ordinary Shareholders. The Issuer will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Ordinary Shareholder.

Art. 3. Registered office.

3.1 The registered office of the Issuer is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board.

3.2 Branches, subsidiaries or other offices (excluding the registered office of the Issuer) may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Issuer at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Issuer which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Duration.

4.1 The Issuer is incorporated for an unlimited period of time.

4.2 The Issuer may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Ordinary Shareholders and Beneficiary Shareholders (where applicable) adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in articles 8.2.7 and/or 24, as the case may be.

Art. 5. Corporate objects.

5.1 The corporate objects of the Issuer are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

5.2 The Issuer may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Issuer may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in

any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documentation proposed by the Issuer.

5.3 The Issuer may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

5.4 The Issuer may, within the limits of the Securitisation Act 2004, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may without limitation, issue notes, Bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, Certificates, shares, Beneficiary Shares, Warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Issuer may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

5.5 The Issuer may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their Trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Issuer. The Issuer may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

5.6 The Issuer may, within the limits of the Securitisation Act 2004, enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Issuer may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

5.7 The Board is entitled to create one or more Compartments (representing the assets of the Issuer relating to an issue by the Issuer of securities), in each case, corresponding to a separate part of the Issuer's estate and constituting each either a Category A Compartment or a Category B Compartment. A Category A Compartment will be referred to as Compartment A (including the relevant individual identification number) and a Category B Compartment will be referred to as Compartment B (including the relevant individual identification number). The Issuer may appoint one or more fiduciary representatives as described in articles 67 to 84 of the Securitisation Act 2004.

5.8 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Issuer shall include any transaction or agreement which is entered into by the Issuer, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

5.9 In general, the Issuer may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 6. Corporate capital.

6.1 The share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) consisting of 31,000 (thirty-one thousand) Ordinary Shares with no par value.

6.2 Where a share premium is or has been paid at the occasion of the issue of Ordinary Shares, the general meeting of Ordinary Shareholders can dispose of this share premium, amongst others by allocating it to the legal reserve account or any other reserve account.

6.3 The subscribed corporate capital of the Issuer may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Ordinary Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in article 24.

Art. 7. Ordinary Shares.

7.1 Rights of Ordinary Shares

7.1.1 The Ordinary Shares shall confer no right to participate in the assets, profits or surpluses of, or generated by, any Compartment other than pursuant to article 9.2.

7.1.2 The Ordinary Shares shall confer on the holder thereof the right to receive such profits of the Issuer (which are not attributable to any Compartment) available for distribution as the Ordinary Shareholders' general meeting may resolve in accordance with article 22, and, upon dissolution and liquidation of the Issuer in accordance with article 23, the right to receive the liquidation surplus (which is not attributable to any Compartment, subject to article 9.2), if any.

7.1.3 The Ordinary Shares shall carry the voting rights as determined in articles 11 and 22 through 24.

7.2 Form of Ordinary Shares

7.2.1 The Ordinary Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2.2 A register of the Ordinary Shareholders shall be kept at the registered office of the Issuer, where it will be available for inspection by any Ordinary Shareholder. Such register shall set forth the name of each Ordinary Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Ordinary Shares held by it, the amounts paid in on each such Ordinary Share, and the transfer of Ordinary Shares and the dates of such transfers. Ownership of Ordinary Shares will be established by the entry in this register.

7.3 Redemption of Ordinary Shares

The Issuer may redeem its own Ordinary Shares within the limits set forth by law.

7.4 Transfer of Ordinary Shares

The transfer of Ordinary Shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the Ordinary Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Issuer may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Issuer.

Art. 8. Beneficiary Shares.

8.1 Issue of Beneficiary Shares

8.1.1 The rights and obligations attaching to any Beneficiary Shares set out in the Conditions may, subject to any provision to the contrary included herein, be amended, varied, abrogated and/or completed by a decision of the Board at the time of issue and, from time to time, thereafter by the Board in its absolute discretion. Each Beneficiary Share shall be issued by the Board on behalf of the Issuer under a Category A Compartment as part of a Tranche and any one or more Tranches of Beneficiary Shares having identical terms except for the issue date and issue price may be designated by the Board as a Series. The rights and obligations attaching to each Tranche of Beneficiary Shares, in addition to the general terms and conditions of Beneficiary Shares set out in these Articles, shall be set out in the relevant Final Terms or Unitary Prospectus.

8.1.2 Beneficiary Shares may be issued against contributions in cash or, where so permitted or determined in the Conditions of the relevant Category A Compartment, contributions in kind. Contributions in kind are subject to an independent auditor's control in respect of the valuation of these contributions, in accordance with the Companies Act 1915. Each issue of Beneficiary Shares must be fully paid up.

8.1.3 The relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be) shall identify the issue price for each Beneficiary Share and shall disclose details where applicable of the basis on which Beneficiary Shares of the relevant Tranche may be issued or offered.

8.1.4 The holders of Beneficiary Shares may not, under any circumstances, initiate, directly or indirectly, the opening of bankruptcy proceedings or assimilated proceedings against the Issuer.

8.2 Rights of Beneficiary Shares

8.2.1 General

The conditions in respect of each Tranche of Beneficiary Shares set out in the Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be) shall not conflict with the provisions of these Articles and shall comprise or include:

- (a) the currency of the Beneficiary Shares and their nominal value, if any;
- (b) the Series and Tranche to which each Beneficiary Share shall belong, such Series to be designated with a Series number and title and a Tranche (if more than one in a Series) to be designated with a Tranche number and title;
- (c) any restrictions on investments in relation to the relevant Category A Compartment;
- (d) details of any dividend or other payments payable in respect of the relevant Tranche, and the currency in which dividends or other amounts will be paid, the Redemption Amount and the currency in which the Redemption Amount will be paid and the Redemption Date;
- (e) the method of determining the Redemption Amount and a description of the nature of the relevant specific risks and/or assets by reference to which any Redemption Amount or dividends will be calculated;
- (f) any additional transfer or selling restrictions applying to the Beneficiary Shares;
- (g) limitations, if any, of the voting rights attaching to the Beneficiary Shares; and
- (h) any other rights, obligations and restrictions attaching to the Beneficiary Shares of any Tranche as the Board may determine at its sole and absolute discretion.

8.2.2 Effect of Conditions

Once the Conditions have been adopted for a Tranche of Beneficiary Shares, then:

- (a) subject to article 8.2.1 the Conditions shall be binding on the Beneficiary Shareholders, the Ordinary Shareholders, the Relevant Instrumentholders and the Board as if set out in full in these Articles;
- (b) the provisions of article 8.7 shall apply to any variation or abrogation thereof that may be effected by the Board on behalf of the Issuer pursuant to this article 8.2; and
- (c) all monies payable on or in respect of any Beneficiary Share comprised therein (including without limitation the subscription and redemption monies in respect thereof) shall be paid in the currency in which such Beneficiary Share is

issued or in such other currency or currencies as the Conditions may provide and where there is any difficulty in making payments in such currency, in such other currency as the Board may determine either generally or in relation to a particular Tranche or in any specific case to be appropriate.

8.2.3 Rights to dividends

Subject to these Articles and the relevant Conditions, each Beneficiary Share shall confer on the holder a right, on an accrual basis, to receive such dividends including interim dividends (if any) out of the profits or the reserve account of the relevant Category A Compartment payable on such terms as set out in these Articles and the relevant Conditions.

Subject to any particular rights or limitations as to dividends for the time being attached to any Beneficiary Shares, as may be specified in the relevant Conditions or upon which such Beneficiary Shares may be issued, all dividends shall be apportioned and paid pro rata according to portions of the period in respect of which the dividend is paid.

All unclaimed dividends may be invested or otherwise made use of by the Board for the benefit of the relevant Category A Compartment until claimed. No unclaimed dividend shall bear interest as against the relevant Category A Compartment or the Issuer.

Any dividend unclaimed after a period of ten years from the date of declaration of such dividend shall, if the Board so resolves, be forfeited and henceforth shall cease to be owing by the relevant Category A Compartment or the Issuer and shall belong to the relevant Category A Compartment or, where the relevant Category A Compartment has been liquidated by that time, to the Issuer absolutely.

Subject to the provisions of these Articles and the relevant Conditions, the Board may resolve that, without prejudice to the immediate and irrevocable accrual of dividend rights as determined above in this article 8.2.3, it is desirable to capitalise such profits of a Category A Compartment as the Board may determine in its absolute discretion (which may include profits carried and standing to any Beneficiary Shares reserve account). Accordingly, the Board shall be authorised as it thinks fit to appropriate those profits resolved to be capitalised to the relevant Beneficiary Shareholders in the proportion in which such profits would have been divisible amongst them had the same been applicable and had been applied in paying dividends, and to apply such profits on behalf of the relevant Beneficiary Shareholders to the issue of additional Beneficiary Shares issued and allotted to the relevant Beneficiary Shareholders.

8.2.4 Redemption of Beneficiary Shares

a. Redemption on the Redemption Date

Subject to these Articles and the relevant Conditions, each Beneficiary Share shall confer to the holder a right to receive repayment of an amount equal to the Redemption Amount on the Redemption Date out of the assets of the relevant Category A Compartment available for distribution. If on the Redemption Date the realised net assets of the relevant Category A Compartment applied in accordance with article 9.2 are insufficient to pay the full Redemption Amount payable to each Beneficiary Shareholder within that Series, the proceeds of the relevant Category A Compartment will, subject to the Conditions, be distributed equally amongst the holders of that Series pro rata to any amount owing on the Beneficiary Shares held by each holder and no Beneficiary Shareholder shall have any claim against the Issuer in respect of any shortfall. Upon the redemption of a Beneficiary Share pursuant to the Conditions relating thereto, such Beneficiary Share shall be cancelled and the holder thereof shall cease to be entitled to any rights in respect thereof and accordingly his name shall be removed from the register of holders with respect thereto.

b. Early Redemption at the Redemption Amount at the election of Beneficiary Shareholders

The Beneficiary Shares of a particular Series or Tranche shall be early redeemable in whole (but not in part) at the Redemption Amount at the election of the Beneficiary Shareholders, provided (i) a resolution to this effect is passed by a two-thirds majority of the votes cast at the meeting of the holders of the Beneficiary Shares of the relevant Series; or (ii) written instruction of the holder of 100% of the Beneficiary Shares of a Series is given, subject to the Issuer having received satisfactory evidence of the 100% ownership of that Series and subject to compliance with applicable procedures implemented by the Issuer from time to time, in each case provided such option is referred to in the Conditions as being applicable. All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to article 8.2.7), mutatis mutandis, to the meeting, except that such meetings of holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda (to be sent at least eight days prior to the meeting) issued in accordance with article 8.9. Unless otherwise provided for in the relevant Conditions, the Issuer shall redeem the relevant Beneficiary Shares within 60 Business Days of the passing of the relevant resolutions or receipt of the written instruction.

c. Early Redemption at the Redemption Amount at the Issuer's discretion

The Board (or its delegate) may decide from time to time in its absolute discretion to early redeem all (but not part of) the Beneficiary Shares of any Series or Tranche where the Board or delegate deems this to be in the interest of the relevant Category A Compartment or the Issuer. The Board shall give not more than 15 nor less than 5 days' notice (such notice to be given in accordance with article 8.9) to the holders of the relevant Beneficiary Shares, any agents involved in the relevant issue and, as long as the relevant Beneficiary Shares are admitted to trading and listed, the relevant stock exchange specifying, among other things, the Redemption Date and the Redemption Amount. Upon expiry of such notice, the Issuer shall redeem and cancel the relevant Beneficiary Shares.

d. Early Redemption by delivery of Collateral, underlying of Collateral and/or according to specific instructions at the election of Beneficiary Shareholders

The Beneficiary Shares of a particular Series may also be early redeemed, in whole (but not in part), upon request of the Beneficiary Shareholders, provided (i) a resolution to this effect is passed by a two-thirds majority of the votes cast at the meeting of the holders of the Beneficiary Shares of the relevant Series; or (ii) written instruction of the holder of 100% of the Beneficiary Shares of a Series is given, subject to the Issuer having received satisfactory evidence of the 100% ownership of that Series and satisfactory indemnity from the holder of the Beneficiary Shares to cover costs, fees and taxes incurred in connection therewith (including any costs, fees and taxes incurred by the Issuer by virtue of having become the owner of the underlying of the Collateral) and subject to compliance with applicable procedures implemented by the Issuer from time to time, in each case provided the relevant option is referred to in the Conditions as being applicable, against (A) the delivery of the Collateral, (B) delivery of the underlying of the Collateral and/or (C) delivery and/or exercise of rights attached to the Collateral in accordance with specific instructions set out in the Conditions. The Issuer will liaise with the relevant Beneficiary Shareholders on how the transfer of the Collateral, the underlying of the Collateral or other amounts due in respect of the Collateral to the Beneficiary Shareholders should be carried out or the rights in respect of the Collateral should be exercised. All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to article 8.2.7), mutatis mutandis, to the meeting, except that such meetings of holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda (to be sent at least eight days prior to the meeting) issued in accordance with article 8.9.

e. Early Redemption at the Issuer's discretion by delivering the underlying of the Collateral

If the Issuer determines (whether following any request for early redemption by the Beneficiary Shareholders pursuant to section d. above or otherwise), in its discretion, that it may not obtain satisfactory indemnity from one or more holders of Beneficiary Shares of a Series to cover costs, fees or taxes incurred or to be incurred by the Issuer in connection with that Series (including any costs, fees or taxes incurred by the Issuer by virtue of having become the owner of the underlying of the Collateral), the Issuer may decide, subject to any restrictions thereto set out in the Conditions, to redeem the Beneficiary Shares of that Series by delivering the underlying of the Collateral to the Beneficiary Shareholder. The Issuer will liaise with the relevant Beneficiary Shareholders on how the transfer of the underlying of the Collateral to the Beneficiary Shareholders should be carried out.

f. Payments, exercise of rights and/or delivery only upon receipt by Issuer of certifications or in accordance with rules and procedures of Clearing Agent

In any case, payment of the Redemption Amount or delivery of the Collateral or underlying of the Collateral will only be made, and any instructions received from holders of Beneficiary Shares accepted, (i) against the surrender of the relevant certificates or confirmations (if any) representing the relevant Beneficiary Shares at the registered office of the Issuer or the offices of the Registrar; or, (ii) in the case of Beneficiary Shares represented by a global instrument, in accordance with the rules and procedures of the relevant Clearing Agent through which the relevant Beneficiary Shares are cleared or upon receipt of satisfactory evidence by the Board.

g. For the avoidance of doubt, amounts payable in respect of the Beneficiary Shares (such as any instalment amounts) which do not qualify as profits or do not form part of the Redemption Amount shall constitute other payments payable as provided for in article 8.2.1 (d) (and shall not constitute an early redemption of the Beneficiary Shares). Such other payments payable shall be paid in accordance with the Conditions and article 8.2.5. Such other payments payable may reduce the nominal value (if any) of the Beneficiary Shares.

8.2.5 Payments

Subject to the provisions of these Articles and the relevant Conditions, any dividend or other monies payable in respect of bearer or registered Beneficiary Shares represented by one or more global certificates, may be paid by credit to the accounts of the Beneficiary Shareholders' financial intermediaries opened with the relevant Clearing Agent and, in respect of Beneficiary Shares in registered form may be paid by credit to the account of the relevant Beneficiary Shareholder or by cheque or warrant sent through the post to the registered address of the Beneficiary Shareholder or person entitled thereto, and in the case of joint holders to any one of such joint holders, or to such person and to such address as the holder or joint holders may in writing direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of the person to whom it is sent or to such other person as the holder or joint holders may in writing direct, and payment of the cheque or warrant shall be a good discharge to the Issuer. Every such cheque or warrant shall be sent at the risk of the person entitled to the money represented thereby.

The Issuer may deduct from any dividend or other monies payable to any Beneficiary Shareholder on or in respect of a Beneficiary Share all sums of money (if any) presently payable by him to the Issuer on account of calls or otherwise in relation to the Beneficiary Shares and any sums required to be deducted therefrom by law.

All payments are subject in all cases to (i) any applicable fiscal or other laws, regulations and directives and (ii) any withholding or deduction required pursuant to an agreement described in Section 1471(b) of the U.S. Internal Revenue Code of 1986 (the Code) or otherwise imposed pursuant to Sections 1471 through 1474 of the Code, any regulations or agreements thereunder, official interpretations thereof, or any law implementing an intergovernmental approach thereto.

8.2.6 Voting rights - General

Subject to these Articles and the relevant Conditions, the holders of a Series or Tranche of Beneficiary Shares have the right to receive notice of any meetings of holders of that Series or Tranche of Beneficiary Shares to resolve on a variation of their rights in accordance with article 8.7 and, if provided for in the Conditions, on the allocation of profits of the Category A Compartment in relation to that Series or Tranche of Beneficiary Shares on an annual basis, and to attend and vote thereat.

Subject to these Articles and the relevant Conditions, each Beneficiary Shareholder is entitled to a number of votes equal to the number of his Beneficiary Shares in the relevant Series or Tranche. Beneficiary Shareholders may vote either in person or by giving a proxy in writing to another person who need not be a holder.

8.2.7 Voting rights - Special

(a) Unless otherwise provided for in the relevant Conditions, each holder of Beneficiary Shares of any Series shall have the right to:

(i) request the Board to convene a meeting of the holders of Ordinary Shares and Beneficiary Shares of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7 provided that the holder of Beneficiary Shares of the relevant Series represents at least twenty per cent. of the number of issued and outstanding Beneficiary Shares of the relevant Series;

(ii) receive notice of such meeting; and

(iii) attend and vote at such meeting,

in each case with respect to:

(A) change of the corporate form of the Issuer;

(B) transfer of the registered office of the Issuer outside the Grand Duchy of Luxembourg;

(C) material amendment of the corporate objects of the Issuer;

(D) removal of any director of the Issuer for cause, in particular, for serious misconduct or fraud;

(E) except for the decisions to be taken under article 100 of the Companies Act 1915, the dissolution, the winding-up and the liquidation of the Issuer; and/or

(F) any merger, de-merger or similar corporate reorganisation of the Issuer, where the Issuer is not the surviving entity.

(b) Any resolution with respect to paragraphs (A), (B), (C), (E) and (F) of article 8.2.7(a) shall be passed by a two-thirds majority of the votes cast at the meeting provided that holders of all Ordinary Shares vote unanimously in favour of any resolution with respect to article 8.2.7(a)(B). All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7), mutatis mutandis, to the meeting except that:

(i) the number of issued and outstanding Beneficiary Shares of each Series entitled to vote at the meeting pursuant to this article 8.2.7 shall be deemed reduced pro rata between each Series of Beneficiary Shares so that the aggregate number of issued and outstanding Beneficiary Shares of all Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7 will always be less than the number of issued and outstanding Ordinary Shares present or represented at the meeting or any adjourned meeting;

(ii) the necessary quorum shall be the person or persons holding or representing at least one-half of each of the number of issued and outstanding Ordinary Shares and Beneficiary Shares of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7, but so that if at any adjourned meeting a quorum as defined above is not present, those holders of Ordinary Shares and Beneficiary Shares who are present in person at any adjourned meeting shall be the quorum except that no holder of any Series of Beneficiary Shares which did not have at least one-half of the number of issued and outstanding Beneficiary Shares of such Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7 at the first meeting shall be entitled to vote at any adjourned meeting; and

(iii) such holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda, which is to be sent at least eight days prior to the meeting and issued in accordance with articles 8.9 and 11.2.

(c) Any resolution with respect to paragraph (D) of article 8.2.7(a) shall be passed by a simple majority of the votes cast at the meeting. All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.7), mutatis mutandis, to the meeting, except that such meetings of holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda (to be sent at least eight days prior to the meeting) issued in accordance with article 8.9 and 11.2.

8.2.8 Physical delivery option in respect of the Collateral

The holders of Beneficiary Shares of a particular Series may require the Issuer to exercise the physical delivery option (s) that are attached to the Collateral of their Series of Beneficiary Shares, to the extent possible and provided that (i) the Issuer has received satisfactory indemnity from the holders of the Beneficiary Shares to cover costs and fees incurred in connection therewith and (ii) such physical delivery option is referred to in the Conditions as being applicable to that Series, by a Physical Delivery Resolution. A Physical Delivery Resolution is a resolution passed by a two-thirds majority of the votes cast at the meeting of the holders of Beneficiary Shares of the relevant Series or a written instruction of the holder of 100% of the Beneficiary Shares of a Series, subject to the Issuer having received satisfactory evidence of the

100% ownership of that Series and subject to compliance with applicable procedures implemented by the Issuer from time to time, in each case. All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.8), mutatis mutandis, to the meeting, except that such meetings of holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda (to be sent at least eight days prior to the meeting) issued in accordance with article 8.9.

8.2.9 Voting instructions in respect of the Collateral

The holders of Beneficiary Shares of a particular Series may require the Issuer to exercise the voting rights that are attached to the Collateral of their Series of Beneficiary Shares (including, for the avoidance of doubt, any assets/rights deriving from the exercise of the option referred to in 8.2.8) or waive relevant rights in respect of the Collateral of their Series of Beneficiary Shares, to the extent possible and provided that (i) the Issuer has received satisfactory indemnity from the holders of the Beneficiary Shares to cover costs and fees incurred in connection therewith and (ii) such voting instruction (or waiver of rights) in respect of the Collateral is referred to in the Conditions as being applicable to that Series, by a Collateral Voting Resolution. A Collateral Voting Resolution is a resolution passed by a two-thirds majority of the votes cast at the meeting of the holders of Beneficiary Shares of the relevant Series or a written instruction of the holder of 100% of the Beneficiary Shares of a Series, subject to the Issuer having received satisfactory evidence of the 100% ownership of that Series and subject to compliance with applicable procedures implemented by the Issuer from time to time, in each case. All the provisions of articles 10 and 11 shall apply (including for the determination of the number of votes, which shall be one vote per Beneficiary Share of each Series entitled to vote pursuant to this article 8.2.9), mutatis mutandis, to the meeting, except that such meetings of holders of Beneficiary Shares may be convened via a notice setting forth the agenda (to be sent at least eight days prior to the meeting) issued in accordance with article 8.9.

8.3 Form of Beneficiary Shares

The Board may decide to issue Beneficiary Shares in registered or bearer form.

Subject to the relevant Conditions (a) Beneficiary Shares in registered form cannot be converted into Beneficiary Shares in bearer form and (b) Beneficiary Shares in bearer form cannot be converted into Beneficiary Shares in registered form.

In respect of Beneficiary Shares in registered form, one or more registers of Beneficiary Shareholders shall be kept at the registered office of the Issuer. Such registers shall set out the name of each Beneficiary Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Beneficiary Shares held by him, the amounts paid in on each such Beneficiary Share, and the transfer of Beneficiary Shares and the dates of such transfers. Ownership of Beneficiary Shares will be conclusively established by the entry in these registers.

Certificates representing Beneficiary Shares in registered form may be issued, but they do not constitute proof of ownership.

Bearer Beneficiary Shares, if issued, are only represented by one or more global certificates which will not be exchangeable for individual certificates and which the Issuer will lodge with one or more Clearing Agents.

8.4 Transfer of Beneficiary Shares

8.4.1 The transfer of bearer or registered Beneficiary Shares represented by one or more global certificates shall be effected by book entry credit to the securities accounts of the Beneficiary Shareholders or their financial intermediaries opened with the relevant Clearing Agents, in accordance with applicable laws and any rules and procedures issued by the clearing institution dealing with such transfer.

8.4.2 Notwithstanding the foregoing, the transfer of Beneficiary Shares in registered form (other than interests in one or more global certificates representing Beneficiary Shares in registered form held for the account of the relevant Clearing Agents) shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the holders of Beneficiary Shares of the Issuer, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Issuer may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Issuer.

8.5 Joint holders of Beneficiary Shares in registered form

Where two or more persons are registered as the holders of any Beneficiary Share in registered form they shall be deemed to hold the same as joint owners, subject to the following provisions:

- (a) the Issuer shall not be bound to register more than four persons as the joint holders of any Beneficiary Share;
- (b) the joint holders of any Beneficiary Share shall be liable, severally as well as jointly, in respect of all payments to be made in respect of such Beneficiary Share; and
- (c) any one of such joint holders may give a good receipt for any dividend, bonus or return of capital payable to such joint holders.

8.6 Beneficiary Shares reserve accounts

The Board will create one or more reserve accounts in respect of each Series of Beneficiary Shares. The reserve account(s) will reflect the contributions made from time to time by the holders of the relevant Series and, as the case may be, net profits allocated from time to time to the reserve account(s) as determined hereafter. Unless otherwise

provided for in the relevant Conditions, the Board may decide from time to time, in its absolute discretion, to allocate and transfer any net profits of the relevant Category A Compartment, to the extent not paid as dividends, including interim dividends (if any), to the relevant reserve account(s). Such reserve account(s) shall form part of the relevant Category A Compartment and may be applied for the purpose of paying dividends (including interim dividends) or the Redemption Amounts, or of any return of capital in each case in respect of the relevant Series of Beneficiary Shares.

8.7 Variation of Rights of Beneficiary Shares

8.7.1 The special rights attached to any Series or Tranche of Beneficiary Shares, unless otherwise provided by the Conditions relating thereto, may be varied, amended or abrogated by the Board either whilst the Issuer is continuing to exist or in contemplation of a liquidation of the Issuer or a Category A Compartment, with the consent in writing of the holders of the majority of the issued Beneficiary Shares of that Series or Tranche, or with the sanction of a resolution passed by simple majority of the votes cast at a separate meeting of the holders of Beneficiary Shares of that Series or Tranche; but such consent or sanction shall not be required in the case of a variation, amendment or abrogation of the special rights attached to any Beneficiary Shares of any Series or Tranche if, in the view of the Board, such variation, amendment or abrogation does not materially prejudice the interests of the relevant holders or any of them or is made to correct a manifest error; provided however that Beneficiary Shareholders holding at least 20 per cent. of the Beneficiary Shares of the relevant Series or Tranche shall have the right to request the Board, notwithstanding its earlier determination, to have this variation, amendment or abrogation subjected to such consent or sanction. Any such variation, amendment or abrogation shall be set out in revised Conditions, a copy of which will be provided to the affected holders in accordance with these Articles on the date of issue of such document and shall be binding on the holders of the relevant Beneficiary Shares.

8.7.2 Where the sanction by resolution of holders is required pursuant to article 8.7.1 for the purpose of any variation or amendment to, or abrogation of, the rights attached to the Beneficiary Shares of that Series or Tranche, such resolution shall be put to a separate meeting of the relevant holders. To every such separate meeting all the provisions of these Articles and of the law relating to general meetings of the Ordinary Shareholders of the Issuer or to the proceedings thereat shall apply, mutatis mutandis, except that the necessary quorum shall be the person or persons holding or representing at least one-third of the issued Beneficiary Shares of that Series or Tranche but so that if at any adjourned meeting of such holders, a quorum as above defined is not present, those holders who are present in person thereat shall be a quorum and that every holder of Beneficiary Shares of the Series or Tranche shall be entitled to one vote for every such Beneficiary Share of that Series or Tranche held by him.

8.7.3 The special rights conferred upon the holders of any Series or Tranche of Beneficiary Shares issued with preferred or other special rights shall be deemed to be varied by the reduction of the amount contributed on such Beneficiary Shares and by the creation of further Beneficiary Shares ranking in priority thereto but shall (unless otherwise expressly provided by these Articles or by the Conditions of such Beneficiary Shares), without limitation, be deemed not to be varied by:

- (a) the creation, allotment or issue of further Instruments not participating in the relevant Category A Compartment; or
- (b) the creation, allotment or issue of Ordinary Shares; or
- (c) the repayment of Beneficiary Shares of any Series or Tranche in accordance with the applicable Conditions; or
- (d) the payment of a dividend on the Beneficiary Shares of any other Tranche or Series where the dividend is paid out of the Category A Compartment for that other Tranche or Series; or
- (e) the amendment of the definition in these Articles of US Persons where the Issuer has been advised that such amendment will not materially prejudice the Issuer.

8.8 General restrictions on holding of Beneficiary Shares and Forced Sale upon delivery of Compulsory Transfer Notice

8.8.1 The Beneficiary Shares have not been, and will not be, registered under the Securities Act and trading in the Beneficiary Shares has not been, and will not be, approved by the US Commodity Futures Trading Commission under the US Commodity Exchange Act, as amended. No Beneficiary Shares shall be issued by the Issuer to or may be offered, sold or delivered, directly or indirectly, in the United States or to, or for the account of, any US Person or transferred to or beneficially owned by any US Person except pursuant to an exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of the Securities Act, and each purchaser of Beneficiary Shares or an interest therein will be deemed to have represented and agreed that it is not a US Person or purchasing for the account of a US Person, except pursuant to an exemption from, or in a transaction not subject to, the registration requirements of the Securities Act.

8.8.2 No Plan Investor may acquire Beneficiary Shares without the Board's prior written consent (which consent may be withheld in the Board's sole and absolute discretion). Prior to the Beneficiary Shares qualifying as a class of "publicly-offered securities" under the Plan Asset Regulations (or qualifying for another exception to the "look through" rule under the Plan Asset Regulations, including the Plan Threshold), purported transfers of shares to Plan Investors will, to the extent permissible under any applicable law, be void ab initio.

8.8.3 If it shall come to the notice of the Board that any Beneficiary Shares are or become owned, directly or indirectly, by a person in violation of any offering or transfer restrictions thereon, including, without limitations, restrictions relating to ERISA or the Investment Company Act, as set out in the Conditions, then the Board shall be entitled to give notice (the Compulsory Transfer Notice) to such person requiring him to transfer such Beneficiary Shares to a person (including,

without limitation, an existing holder) who is qualified under these Articles and/or the Conditions to hold the same, at a price equal to the relevant Net Asset Value per Beneficiary Share of the relevant Beneficiary Shares (as at the relevant Valuation Date preceding the date of the relevant Compulsory Transfer Notice). If no purchaser of the Beneficiary Shares at the relevant price is found by the Issuer at the time the Issuer requires the transfer to be made, the Issuer may transfer the relevant Beneficiary Shares at the highest price as any purchaser found by the Issuer is willing to pay therefore. The Issuer shall have no obligation to the relevant holder to find the best price for the relevant Beneficiary Shares.

8.8.4 By subscribing to, or otherwise acquiring, the Beneficiary Shares, each holder of the Beneficiary Shares shall be deemed to make the following representations:

(a) it has sufficient knowledge and experience in financial and business matters to evaluate the merits and risks of investing in the Beneficiary Shares, as well as access to, and knowledge of, appropriate analytical tools to evaluate such merits and risks in the context of its financial situation;

(b) it understands and accepts the terms and conditions, and understands the nature, of the Beneficiary Shares and the extent of its exposure to risks and understands that the performance of the Beneficiary Shares may be directly linked to the performance of the Collateral and/or the underlying of the Collateral;

(c) it has sufficient financial resources to bear the risks of an investment in the Beneficiary Shares;

(d) it has conducted its own investigation with respect to the Beneficiary Shares, the Collateral and, where applicable, the underlying of the Collateral and has consulted with its legal, regulatory, tax, business, investment, financial and/or accounting advisers to the extent it deems necessary, and it has made its own investment, hedging and trading decisions based upon its own judgement and upon advice from such advisers as it deems necessary and not upon any view expressed by the Issuer or any other party specified as such in the relevant Final Terms or any of such entity's affiliates, which it understands have not carried out any due diligence on behalf of investors with regard to the Collateral or, where applicable, the underlying of the Collateral;

(e) it is acting for its own account, and has made its own independent decisions to invest in the Beneficiary Shares and as to whether the investment in the Beneficiary Shares is appropriate or proper for it based upon its own judgement and upon advice from such advisers as it has deemed necessary;

(f) it has not relied on any communication (written or oral) from the Issuer or any other party specified as such in the relevant Final Terms or any of such entity's affiliates as investment advice or as a recommendation to invest in the Beneficiary Shares, it being understood that information and explanations related to the Beneficiary Shares shall not be considered to be investment advice or a recommendation to invest in the Beneficiary Shares;

(g) it is capable of assuming, and assumes, the risks of an investment in the Beneficiary Shares including the tax, accounting and/or regulatory implications relating to an investment in the Beneficiary Shares; and

(h) it acknowledges that it independently and without reliance on any party and based on such documents and information as it has deemed appropriate (x) has made its own credit analysis and decision to participate in an investment linked to the Collateral or the underlying of the Collateral and (y) continues to make its own decisions in taking or not taking action based upon the Collateral or the underlying of the Collateral or any related agreement or any document furnished thereunder.

8.9 Notices to Beneficiary Shareholders

8.9.1 Any notice to be given to or by any Beneficiary Shareholder pursuant to these Articles shall be in writing.

8.9.2 In the case of the Beneficiary Shares in bearer form, notices to the Beneficiary Shareholders will be valid if published in the Financial Times and in the case of Beneficiary Shares in registered form, notices to the Beneficiary Shareholders will be mailed to them at their respective address in the relevant register of Beneficiary Shareholders. In each case provided that so long as the Beneficiary Shares are admitted for trading on any stock exchange or regulated or unregulated market or publicly offered in any jurisdiction, any notice to the Beneficiary Shareholders shall be published in accordance with the rules and regulations of each such stock exchange or regulated or unregulated market and each such jurisdiction.

So long as all Beneficiary Shares are represented by one or more global certificates held by and in the name of a Clearing Agent or Clearing Agents, notices to Beneficiary Shareholders may, instead of the newspaper or website publications or mailings to Beneficiary Shareholders as provided here above, be delivered to the Clearing Agent(s) for communication to the holders of the Beneficiary Shares. Any such notice shall be deemed to have been given to the Beneficiary Shareholders on the Business Day immediately following the day on which the said notice was given to the Clearing Agent(s).

Notices given pursuant to the preceding paragraphs will become effective on (a) if delivered to the relevant Clearing Agent(s), the day of such delivery to the Clearing Agent or all the Clearing Agents (if more than one) or (b) in the case of Beneficiary Shares in registered form on the third day after the date of mailing or (c) if published (whether or not also so given), on the date of such publication, or, if published more than once, on the date of the first such publication or, if required to be published by different means, on the date on which the first publication has been published by all required means.

8.9.3 Any Beneficiary Shareholder present in person at any meeting of the Issuer shall, for all purposes, be deemed to have received due notice of such meeting and, where requisite, of the purposes for which such meeting was convened.

8.9.4 Notwithstanding any of the provisions of these Articles, any notice to be given by the Issuer to a Beneficiary Shareholder may be given in any manner agreed in advance by any such Beneficiary Shareholder.

8.10 Information rights of Beneficiary Shareholders

Subject to the relevant Conditions, the Beneficiary Shareholders shall have the same information rights in relation to the Issuer as the Ordinary Shareholders.

Art. 9. Compartments and Application of assets.

9.1 In accordance with article 5.7, the Board may establish one or more Compartments constituting each either a Category A Compartment or a Category B Compartment and which may each be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the issues made in its respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

(a) The terms and conditions of the Instruments issued in respect of, and the specific objects of, each Category A Compartment shall be determined by the Board and shall be stated in the Conditions relating to that Category A Compartment. Each holder of Instruments issued by the Issuer shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the Conditions applicable to these Instruments and these Articles by subscribing to these Instruments. Each Category A Compartment may issue either Relevant Instruments or Beneficiary Shares but not both Relevant Instruments and Beneficiary Shares.

(b) The terms and conditions of the securities issued in respect of, and the specific objects of, each Category B Compartment shall be determined by the Board and shall be stated in the terms and conditions relating to that Category B Compartment. Each holder of securities issued by the Issuer under a Category B Compartment shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the relevant terms and conditions applicable to these securities and these Articles by subscribing to these securities.

9.2 In respect of a Category A Compartment under which Beneficiary Shares have been issued, and for so long as any Beneficiary Shares remain outstanding under such Category A Compartment, no Relevant Instruments may be issued in accordance with article 9.1(a) above and no indebtedness may be incurred by the Issuer other than any indebtedness incurred in connection with the securitisation transaction carried out under the Category A Compartment in accordance with the Securitisation Act 2004.

9.3 Subject to any particular rights or variation of the following provisions or limitations for the time being attached to any Instruments, as may be specified in these Articles or upon which such Instruments may be issued including, without limitation, the relevant Conditions, if a Category A Compartment is liquidated, its assets shall be applied in the following order:

(a) first, pro rata, in payment of all taxes incurred in connection with the investments made under the Category A Compartment;

(b) secondly, pro rata in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts incurred by or payable in respect of such liquidation, including, if applicable, any such amounts incurred by or payable to the Trustee (if any) in respect of such Instruments, any appointee thereof, or any receiver made or pursuant to the Trust Instrument (if any) executed in respect of such Instruments and/or any Additional Security Documents (including the costs of realising any security and the Trustee's remuneration);

(c) thirdly, pro rata in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts incurred by or payable in respect of such liquidation, including, if applicable, any such amounts incurred by or payable to the security agent appointed by the Issuer (to the extent that the appointment of such security agent is provided for in the relevant Final Terms, Unitary Prospectus or Supplement (as the case may be)) for the purposes of the management, realisation and recovery of the relevant Collateral allocated to a Category A Compartment (if any) in respect of such Instruments, any appointee thereof (including the costs of realising any security and that security agent's remuneration);

(d) fourthly, pro rata in payment of any amounts owing to each Swap Counterparty, Option Counterparty or Repurchase Counterparty under the Swap Agreement, the Option Agreement or the Repurchase Agreement (which for this purpose shall include any amounts owing to the Custodian for reimbursement in respect of payments made to the Swap Counterparty relating to sums receivable on or in respect of the Collateral);

(e) fifthly, pro rata in payment of any amounts owing to the investors in a Category B Compartment to which the holders of the Series issued under the relevant Category A Compartment have recourse in accordance with article 9.5 below;

(f) sixthly, pro rata, in payment or satisfaction of all fees, costs, charges, expenses, liabilities and other amounts incurred by the Issuer in connection with the creation, operation or liquidation of the Category A Compartment and which are not provided for in the previous paragraphs or in the waterfall included in the Conditions (and any creditors of such claims, the Compartment-Specific Claims Creditors, which definition shall, for the purposes of articles 9.6 to 9.9, relate to both Category A Compartments and Category B Compartments);

(g) seventhly pro rata in payment of any amounts owing to the holders of the Instruments of the relevant Category A Compartment (which for this purpose shall include any amount owing to the Issuing and Paying Agent and/or the Registrar, as the case may be, for reimbursement in respect of any payment made to the holders of the Instruments or to a Clearing Agent on behalf of such holders); and

(h) eighthly, in payment of the balance (if any) to the general estate of the Issuer.

9.4 No Instruments shall, subject to 9.5 below, entitle the holders of any Tranche of Instruments to participate in the assets of the Issuer other than the assets (if any) of the relevant Category A Compartment. If the realised net assets of any Category A Compartment are insufficient to pay any amounts otherwise payable on the relevant Tranche in full in accordance with the Conditions, the relevant holders shall have no claim against the Issuer for or in respect of any shortfall and shall have no claim against any other Category A Compartment or, subject to 9.5 below, any other assets of the Issuer.

9.5 However, the holders of Instruments under a Category A Compartment may, subject to the provisions set forth in the relevant issue documentation, have recourse to the assets allocated to one or more Category B Compartments. The holders of securities under the Category B Compartments and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of the Category B Compartments are made aware (and will under the issue documentation of the relevant securities, expressly acknowledge and accept) that (i) the holders of Instruments under one or more Category A Compartments may, subject to the provisions set forth in the relevant issue documentation relating the relevant Category A Compartments, have recourse to the assets allocated to one or more Category B Compartments and (ii) all assets allocated to one or more Category B Compartments may be used to satisfy the claims of the holders of Instruments under one or more Category A Compartments.

9.6 Each Compartment corresponds to a separate part of the Issuer's assets and liabilities. Subject to article 9.5, the rights of holders of Instruments (or other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) issued in respect of a Compartment and the rights of creditors (including, without limitation, the Compartment-Specific Claims Creditors) are limited to the assets of that Compartment, where these rights relate to that Compartment or have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment. The assets of a Compartment are, subject to article 9.5 and subject to the Pro Rata Rights of the Non Compartment-Specific Claims Creditors (both as defined below) set forth in paragraph 9.7 below, exclusively available to satisfy the rights of holders of Instruments (or other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) issued in relation to that Compartment and the rights of creditors (including, without limitation, the Compartment-Specific Claims Creditors) whose claims have arisen at the occasion of the constitution, the operation or the liquidation of that Compartment and such holders of Instruments (or other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) and such creditors acknowledge and accept that once all the assets allocated to that Compartment under which they have invested or in respect of which their claims have arisen, have been realised, they are not entitled to take any further steps against the Issuer to recover any further sums due and the right to receive any such sum shall be extinguished.

In the relationship between the holders of Instruments (or other securities issued under the relevant Compartment, as applicable), each Compartment is deemed to be a separate unit (entité).

9.7 For the avoidance of doubt but subject to article 9.5, in the event of the dissolution, liquidation or winding-up of the Issuer, the holders of the Beneficiary Shares (in such capacity) are not entitled to, and may not obtain, any assets other than those which have been allocated to the Compartment in respect of which they have invested.

9.8 The rights of creditors whose claims have not arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Compartment and which have not waived their recourse to the assets of any Compartment (the Non Compartment-Specific Claims Creditors), shall be allocated by the Issuer on a half year basis in arrears to all the Compartments (on an equal basis and pro rata temporis for Compartments created within such half year) where the relevant Conditions (or the terms and conditions of other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) expressly authorise Non Compartment-Specific Claims Creditors to have recourse against the rights and assets allocated to such Compartments. Such rights of a Non Compartment-Specific Claims Creditor against a Compartment are hereinafter referred to as the Pro Rata Rights. Each Non Compartment-Specific Claims Creditor acknowledges and accepts that once all the assets allocated to a Compartment in respect of which it has Pro Rata Rights have been realised, it is not entitled to take any further steps against the Issuer to recover such Pro Rata Rights and the right to receive any sum in respect of the Pro Rata Rights shall be extinguished.

9.9 The Compartment-Specific Claims Creditors and the Non Compartment-Specific Claims Creditors expressly accept, and shall be deemed to have accepted by entering into contractual obligations with the Issuer, that priority of payment and waterfall provisions are included in the Articles and will be included in the Conditions (or the terms and conditions of other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) and they expressly accept, and shall be deemed to have accepted the consequences of such priority of payments and waterfall provisions.

9.10 The Board shall establish and maintain separate accounting records for each of the Compartments of the Issuer for the purposes of ascertaining the rights of holders of Instruments (or other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) issued in respect of each Compartment for the purposes of these Articles and the Conditions (or the terms and conditions of other securities issued under the relevant Compartment, as applicable), such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

9.11 Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the Issuer to the same Compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant Compartment.

9.12 In the case of any asset of the Issuer (not being attributable to the Ordinary Shares) which the Board, or any person acting on behalf of the Board, does not consider is attributable to a particular Compartment, the Board, or any person acting on behalf of the Board, shall have the discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments, if at all, and the Board shall have power at any time and from time to time to vary such basis.

9.13 Unless otherwise determined in the Conditions (or the terms and conditions of other securities issued under the relevant Compartment, as applicable) of a Compartment, the Board (or its delegate) may at any time liquidate single Compartments, unless such liquidation occurs in the context of a general liquidation of the Issuer.

The accounts of the Issuer, including all Compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the Issuer. The reference currencies of the Compartments may be in different denominations.

The rights of the Ordinary Shareholders or the Sole Ordinary Shareholder of the Issuer are limited to the assets of the Issuer which are not allocated to a Compartment.

Art. 10. General meetings of the Ordinary Shareholders.

10.1 In the case of a plurality of Ordinary Shareholders, any general meeting of the Ordinary Shareholders constituted in accordance with this article 10 and article 11 shall represent the entire body of Ordinary Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Issuer, subject to the limits set out in these Articles and, where applicable, the Conditions of any Instruments. In the case of a Sole Ordinary Shareholder, the Sole Ordinary Shareholder assumes, subject to the limits set out in these Articles, all powers conferred on the general meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole Ordinary Shareholder as long as the Issuer has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Ordinary Shareholder are documented by way of minutes.

10.2 The annual general meeting of the Ordinary Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Issuer or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the general meeting, on the fourth Friday in March of each year at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

10.3 The annual general meeting of the Ordinary Shareholders may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

10.4 Any other general meetings of the Ordinary Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the general meeting.

10.5 Any Ordinary Shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Ordinary Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Ordinary Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 11. Notice, Quorum, Voting, Proxies and Minutes for general meetings of Ordinary Shareholders.

11.1 Ordinary Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the general meeting to each Ordinary Shareholder at the Ordinary Shareholder's address in the register of Ordinary Shareholders. The giving of such notice to registered Ordinary Shareholders need not to be justified to the meeting.

11.2 To the extent required by law or as may be determined by the Board, the notice of general meeting shall, in addition, be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

Where all Ordinary Shares are in registered form, notices to Ordinary Shareholders may be mailed by registered mail only.

11.3 The Board must call a general meeting of Ordinary Shareholders whenever a group of Ordinary Shareholders representing at least one tenth of the corporate capital requires so. In such case, the concerned Ordinary Shareholders must indicate the agenda of the general meeting.

11.4 If all Ordinary Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the general meeting.

11.5 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Ordinary Shareholders in order to attend any general meeting of Ordinary Shareholders.

11.6 Each Ordinary Share is entitled to one vote.

11.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a general meeting of the Ordinary Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting, without a quorum requirement.

11.8 An Ordinary Shareholder may act at any general meeting of the Ordinary Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

11.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the general meeting (who shall be the chairman of the Board or his delegate) shall appoint a secretary and the Ordinary Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the general meeting's board.

11.10 The minutes of the general meeting will be signed by the members of the general meeting's board and by any Ordinary Shareholder who wishes to do so.

11.11 However, where resolutions of the general meeting have to be certified, copies or excerpts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other directors.

11.12 The Ordinary Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the general meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Ordinary Shareholder, (ii) the indication of the Ordinary Shares for which the Ordinary Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Issuer 72 (seventy-two) hours before the relevant general meeting.

Art. 12. Management of the Issuer.

12.1 The Issuer shall be managed by a Board composed of at least three directors who need not be Ordinary Shareholders. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-election.

12.2 Each director shall be appointed by the Ordinary Shareholders at the general meeting of the Ordinary Shareholders. The Ordinary Shareholders shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. For the avoidance of doubt, no Beneficiary Shareholder shall have, at any time, the right to appoint directors.

12.3 A director may be removed (a) with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of Ordinary Shareholders or (b) in accordance with article 8.2.7.

12.4 In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of Ordinary Shareholders.

12.5 When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Companies Act 1915.

Art. 13. Meetings of the Board.

13.1 The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any general meeting. In his/her absence, the general meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

13.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, which shall be in Luxembourg.

13.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

13.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

13.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or email to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy. One member of the Board may represent more than one other member of the Board at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph, participate in a meeting of the Board.

13.6 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

13.7 The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Issuer's directors is present or represented at a meeting of the Board and if at least 50 per cent. of the directors who are present at such meetings are

resident in Luxembourg for tax purposes. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the Chairman shall have a casting vote.

13.8 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board.

14.1 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

14.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Issuer's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Issuer or any Compartment, in accordance, where applicable, with the terms and conditions of the relevant Compartment. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by these Articles to the general meeting of Ordinary Shareholders fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers.

16.1 The Board may appoint one or more persons (délégués à la gestion journalière), who may be, but need not be, directors, who shall have full authority to act on behalf of the Issuer in all matters concerned with the daily management and affairs of the Issuer.

16.2 The Board is also authorised to appoint one or more persons, who may be, but need not be, directors, without the prior authorisation of the general meeting of the Ordinary Shareholders, for the purposes of performing specific functions at every level within the Issuer.

16.3 The Board is further authorised to appoint proxies for specific transactions.

Art. 17. Bindings signatures. The Issuer (including, for the avoidance of doubt, any Compartment) shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two members of the Board in all matters or (ii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests.

18.1 No contract or other transaction between the Issuer and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Issuer is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

18.2 Any director or officer of the Issuer who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Issuer shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

18.3 In the event that any director of the Issuer may have any personal and opposite interest in any transaction of the Issuer, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the Ordinary Shareholders.

18.4 The paragraph 18.3 does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Issuer of which are entered into on arm's length terms.

Art. 19. Prohibition to petition for bankruptcy of the Issuer or to seize the assets of the Issuer. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any holder of Instruments (or other securities issued by the Issuer under a Compartment) in, and any creditor (the Issuer Creditor) and Ordinary Shareholder of, the Issuer and any person which has entered into a contractual relationship with the Issuer (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Issuer and the holder of Instruments (or other securities issued by the Issuer under a Compartment), the Issuer Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Issuer or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Issuer or (2) seize any assets of the Issuer, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the Compartment in respect of which the holder of Instruments (or other securities issued by the Issuer under a Compartment) has invested or in respect of which the Issuer Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Issuer, (ii) any other Compartment or (iii) the assets of the Issuer which have not been allocated to a Compartment (if any).

Art. 20. External auditor.

20.1 The operations of the Issuer shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004.

20.2 The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office..

Art. 21. Accounting year. The accounting year of the Issuer shall begin on 1 January of each year and shall end on 31 December of the same year.

Art. 22. Allocation of profits.

22.1 From the annual net profits of the Issuer, five per cent. (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the subscribed capital of the Issuer as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6.

22.2 Subject to the rights of any holders of Instruments as determined in the Conditions of any issue made in respect of any Compartment, the general meeting of Ordinary Shareholders shall determine, upon proposal of the Board, how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

22.3 The dividends on Ordinary Shares may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends on Ordinary Shares under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

22.4 Profits accrued by the Issuer in respect of a Compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with article 46 (14) of the Luxembourg act dated 4 December 1967 on income tax (the Luxembourg Income Tax Law 1967), to the holders of the Beneficiary Shares of such Compartment regardless of the actual date of payment of dividends or Redemption Amounts to such holders of Beneficiary Shares out of these profits. Profits accrued by the Issuer which are not allocated to a Compartment shall result in an immediate and irrevocable commitment, booked as a deductible item in accordance with article 46 (14) of the Luxembourg Income Tax Law 1967, to the holders of the Ordinary Shares regardless of the actual date of payment of dividends out of these profits, in any form.

Art. 23. Dissolution and Liquidation of the Issuer. The Issuer may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of Ordinary Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 24. In the event of a dissolution of the Issuer, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of Ordinary Shareholders deciding such liquidation. Such general meeting of Ordinary Shareholders shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

The liquidation of a Compartment will not affect the status of any other Compartment nor of the Issuer in general. Sums and assets payable to investors (be they holders of Instruments or Ordinary Shareholders or holders of other securities issued under the relevant Compartment) who failed to present themselves at the time of the closure of the liquidation shall be paid to the public trust office (Caisse de consignation) to be held for the benefit of the persons entitled thereto.

Art. 24. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary general meeting of the Ordinary Shareholders, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and in accordance with the provisions of article 8.2.7..

Art. 25. Relevant Instruments. Subject to the relevant Conditions, Relevant Instruments (or other securities issued by the Issuer under a Compartment) in registered form cannot be converted into Relevant Instruments (or other securities issued by the Issuer under a Compartment) in bearer form.

Art. 26. Subordination. Any claims which the Ordinary Shareholders of the Issuer may have against the Issuer (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Issuer (including the Issuer Creditors) or any holders of Instruments may have.

The holders of Instruments and the holders of other securities issued by the Issuer under a Compartment accept and acknowledge that their rights under a Compartment may be subordinated to the rights of other holders of Instruments or securities under, and/or Issuer Creditors of, the same Compartment.

Art. 27. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2013.

The first annual general meeting of the Ordinary Shareholders shall be held in 2014.

Subscription and Payment

The Articles of the Issuer having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 31,000 (thirty-one thousand) shares representing the total share capital of the Issuer. The appearing party also pays a share premium of EUR3,100 (three thousand one hundred euros).

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash and the share premium of EUR 3,100 (three thousand one hundred euros) has been paid, so that the sum of EUR 34,100 (thirty-four thousand one hundred euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Issuer, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Beneficiary shares

As of the date of this deed, no Beneficiary Shares have been issued by the Issuer.

Statement

The notary executing this deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Issuer as a result of its formation amount approximately to EUR 2000.

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Laurent Bélik, private employee, whose business address is at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Martijn Sinninghe Damsté, private employee, whose business address is at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
 - Alain Koch, private employee, whose business address is at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2018;
4. that the address of the registered office of the company is at 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; and
5. that the amount of EUR 3,100 (three thousand one hundred euros) be allocated to the legal reserve account of the Issuer.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept novembre.

Par devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Stichting Pinehurst Securities, une fondation (stichting) régie par le droit des Pays-Bas et ayant son siège social à Amsteldijk 166, NL-1079 LH Amsterdam, Les Pays-Bas (l'Actionnaire)

ici dûment représentée par Mr Martijn Sinninghe Damsté, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 7 novembre 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Définitions.

Sûretés Additionnelles	Tout gage, sûreté, convention ou autre document se rapportant à toute Série d' Instruments, quelle qu'elle soit, conclu par l'Émetteur au profit du Trustee et indiqué comme tel dans les Conditions Finales relatives à ces Instruments.
Statuts	Les statuts de l'Émetteur, tels qu'amendés, modifiés complétés au fil du temps.
Prospectus de Base	Le prospectus de base publié par l'Émetteur, incluant une table des matières détaillée, un résumé, les Conditions Générales, un résumé de ces Statuts, les facteurs de risque en rapport avec l'Émetteur et les Instruments ainsi que d'autres informations telles qu'amendées ou complétées à tout moment, y compris par un Supplément.

Détenteurs de Parts Bénéficiaires	Les détenteurs de Parts Bénéficiaires au fil du temps.
Parts Bénéficiaires	Les parts bénéficiaires de l'Émetteur, telles que visées par l'article 37 de la Loi sur les Sociétés de 1915, attribuées et émises dans une ou plusieurs Tranches en conformité avec ces Statuts et pourvues des droits mentionnés dans les Conditions. Dans ces Statuts, le terme Parts Bénéficiaires désigne toutes les Parts Bénéficiaires, sauf lorsque référence y est faite en relation avec des Séries et Tranches particulières.
Conseil	Le conseil d'administration de l'Émetteur.
Obligations	Les obligations émises par l'Émetteur en une ou plusieurs Tranches en accord avec les Statuts et donnant les droits prévus par les Conditions applicables et ces Statuts. Dans les Statuts, hormis les références à des obligations de différentes Séries ou Tranches particulières, le terme Obligations doit être entendu comme faisant référence à toutes les Obligations.
Jour Ouvrable	Un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) (i) où les banques commerciales et les marchés des changes règlent les paiements et sont ouverts aux affaires courantes (y compris aux opérations de change et aux dépôts en devises) à Londres, Luxembourg et tout autre lieu spécifié dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonctions des cas); (ii) où chaque Agent de Compensation est ouvert pour les affaires et, (iii) où pour des paiements en euro, si cela s'applique, tout jour où TARGET 2 est ouvert.
Compartiment de la Catégorie A	Ce terme doit s'entendre au sens de l'article 5.7.
Compartiment de la Catégorie B	Ce terme doit s'entendre au sens de l'article 5.7.
Agent de Calcul	La personne qualifiée comme telle dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas).
Certificats	Les certificats émis par l'Émetteur dans une ou plusieurs Tranches conformément aux Statuts et pourvus des droits décrits dans les présents Statuts et dans les Conditions qui s'y appliquent. Dans les présents Statuts, le terme Certificats désigne tous les Certificats, sauf lorsque référence y est faite en relation avec des Séries et Tranches particulières.
Agent de Compensation	La personne qualifiée comme telle dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas) ou toute autre personne nommée par l'Émetteur en cette qualité.
Sous-Jacent	Par rapport à une Série d'Instruments, certains prêts, obligations, titres, actions, parts de sociétés, obligations d'État, dépôts en liquide dans une devise quelconque, futures, options, swaps, futures sur des matières premières, options sur des matières premières, factures, créances, contrats de location et contrats de prêt et portefeuilles de contrats de prêt ou de locations, lettres de change, crédits d'acceptation et tout autre document transférant des droits de propriété dans le cadre de la circulation de biens, billets de trésorerie, billets à ordre et tout autre instrument négociable ou transférable et/ou tout autre obligation financière attribué à ou acquis par l'Émetteur ou tout autre actif, tel que mentionnés dans les Conditions correspondantes.
Résolution concernant le Sous-Jacent	Ce terme a le sens lui attribué à l'article 8.2.9.
Loi sur les Sociétés de 1915	La loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
Compartiment	Un compartiment distinct établi et maintenu en conformité avec les présents Statuts, constituant soit un Compartiment de la Catégorie A, soit un Compartiment de la Catégorie B et représentant, en ce qui concerne tout Compartiment de la Catégorie A, les actifs de l'Émetteur attribuables à toute Série allouée à un tel Compartiment de la Catégorie A, comprenant sans s'y limiter, les produits de l'émission des Instruments de la Série, toute Convention de Swap, toute Convention d'Option ou toute Convention de Rachat et tout Sous-Jacent acquis avec ceux-ci ainsi que tout produit qui en provient, et auxquels les dettes, produits, gains et dépenses attribuables ou alloués à une telle Série conformément aux présents Statuts et aux Conditions y relatives seront appliqués ou prélevés en conformité avec les présents Statuts. En ce qui concerne tout Compartiment de la Catégorie B, une référence à un Compartiment s'entend comme le compartiment distinct constitué et maintenu en conformité avec les présents Statuts auquel des actifs spécifiques de l'Émetteur

	ont été alloués et sous lequel des valeurs mobilières spécifiques ont été émises et auquel toutes les dettes nées en connexion avec la création, l'opération et la liquidation d'un tel Compartiment de la Catégorie B seront attribuées en conformité avec les présents Statuts.
Conditions	Les règles et conditions des Instruments de chaque Tranche, consistant (i) dans le cas des Instruments Pertinents, des Conditions Finales et/ou des Conditions Générales et (ii), dans le cas des Parts Bénéficiaires, des dispositions des présents Statuts qui énoncent les conditions générales des Parts Bénéficiaires tel que complétées par le Prospectus Unitaire, les Conditions Finales ou le Supplément (en fonction des cas) de la Tranche pertinente.
Dépositaire	La personne désignée comme telle dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas).
ERISA	Le United States Employee Retirement Income Security Act de 1974, tel que modifié.
EUR ou Euro	La monnaie introduite au début de la troisième étape de l'Union Économique et Monétaire européenne conformément au Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne, tel que modifié.
Conditions Finales	Par rapport à chaque Série ou Tranche d'Instruments, les conditions finales ou supplément de fixation de prix ou tout autre document pertinent énonçant les conditions spécifiques de la Série ou Tranche pertinente.
Instruments	Toutes Parts Bénéficiaires cotées ou non cotées et/ou tous Instruments Pertinents cotés ou non cotés émis par l'Émetteur.
Loi sur les Sociétés d'Investissement	Le U.S. Investment Company Act de 1940 tel que modifié.
Date d'Émission	La date désignée comme telle dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas).
Émetteur	Pinehurst Securities SA.
Agent Émetteur et Payeur	La personne qualifiée comme telle dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas).
Mois	Un mois de calendrier.
Valeur Nette d'Inventaire par Part Bénéficiaire	En ce qui concerne chaque Tranche de Parts Bénéficiaires, la Valeur Nette d'Inventaire par Tranche divisée par le nombre de Parts Bénéficiaires émises pour cette Tranche de Parts Bénéficiaires à l'époque pertinente.
Valeur Nette d'Inventaire par Tranche	En ce qui concerne chaque Tranche de Parts Bénéficiaires, la valeur des actifs du Compartiment de la Catégorie A relative à la Série de Parts Bénéficiaires dont cette Tranche de Parts Bénéficiaires fait partie qui sont attribués à une telle Tranche de Parts Bénéficiaires moins les dettes de ce Compartiment de la Catégorie A qui sont attribuées à une telle Tranche de Parts Bénéficiaires.
Convention d'Option	Toute convention d'option conclue entre l'Émetteur et la Contrepartie de l'Option relative à une Série d'Instruments, telle que complétée par une confirmation à laquelle l'Émetteur et cette Contrepartie sont parties et en date de la Date d'Émission pertinente telle que modifiée, coordonnée et/ou complétée de temps à autre.
Contrepartie de l'Option	Personne étant partie à une Convention d'Option en tant que contrepartie.
Actionnaires Ordinaires	Les détenteurs d'Actions Ordinaires au fil du temps. Cette notion couvre, sauf stipulation contraire, l'Actionnaire Ordinaire Unique en tant que détenteur de toutes les Actions Ordinaires.
Actions Ordinaires	Les actions représentatives du capital social par actions de l'Émetteur et pourvues des droits décrits dans les présents Statuts.
Résolution de Livraison Physique	Ce terme a le sens lui attribué à l'article 8.2.8.
Règlements Plan Asset	Les règlements des plan assets promulgués par le United States Department of Labor en vertu de l'ERISA sous 29 C.F.R. article 2510.3-101, tel que modifié par la section 3(42) de l'ERISA.
Investisseur Spécifique	(i) Un «employee benefit plan» qui fait l'objet du Titre I de l'ERISA; (ii) un régime, compte de retraite individuel ou autre arrangement qui est assujéti à l'article 4975 du U.S. Code; (iii) les entités dont les actifs sous-jacents sont considérés comme incluant des "plan assets" de tout régime, compte, ou arrangement visé aux points précédents (i) ou (ii); ou (iv) tout régime gouvernemental, church plan, régime non-U.S. ou autre investisseur pour qui l'achat ou la détention d'actions seraient soumis à une quelconque Loi Similaire.

Seuil du Régime	Propriété par investisseur bénéficiaire dans un benefit plan, tel que défini à l'article 3 (42) de l'ERISA, de 25 pour cent ou plus de la valeur de toute catégorie de Parts Bénéficiaires de l'Émetteur (calculé en excluant la valeur de toutes Parts Bénéficiaires détenues par toute personne (autre qu'un investisseur dans un benefit plan, tel que défini à l'article 3 (42) de l'ERISA) qui a le pouvoir discrétionnaire ou le contrôle en ce qui concerne les actifs de l'Émetteur, ou qui fournit du conseil en placement contre paiement (direct ou indirect) à l'égard de ces actifs, ou tout affilié à cette personne); le terme doit inclure un tel seuil de nouvelle propriété qui pourrait être établi par un changement dans les Règlements Plan Asset ou toute autre loi applicable.
Montant de Rachat	Montant auquel chaque détenteur d'une Part Bénéficiaire d'une Tranche a droit à la Date du Rachat conformément aux Conditions y applicables.
Date du Rachat	Pour chaque Série ou Tranche de Parts Bénéficiaires, la date à laquelle le Montant du Rachat est exigible par l'Émetteur conformément aux Conditions, aux Conditions Finales, au Prospectus Unitaire et au Supplément y applicables, ainsi qu'aux Statuts (en fonction des cas).
Teneur de Registres	La personne à Luxembourg désignée par l'Émetteur comme teneur de registres, à savoir Deutsche Bank Luxembourg S.A. pour les Parts Bénéficiaires sous réserve de dispositions contraires dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément correspondant (en fonction des cas).
Instruments Pertinents	Tous les Obligations, Warrants et/ou Certificats émis par l'Émetteur de temps en temps.
Détenteurs d'Instruments Pertinents	Les détenteurs des Instruments Pertinents à tout moment.
Convention de Rachat	Toute convention de rachat conclue entre l'Émetteur et la Contrepartie de Rachat relative à une Série d'Instruments, telle que complétée par une confirmation à laquelle l'Émetteur et cette Contrepartie sont parties et en date de la Date d'Émission pertinente telle que modifiée, coordonnée et/ou complétée de temps à autre.
Contrepartie de Rachat	Personne étant partie à une Convention de Rachat en tant que contrepartie.
Securities Act	Le Securities Act des États-Unis de 1933, tel que modifié.
Loi sur la Titrisation de 2004	La loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.
Série	Une seule ou plusieurs Tranches d'Instruments désignées comme telle par le Conseil conformément aux Statuts.
Loi Similaire	Toute loi ou tout règlement au niveau de l'État ou local, non-U.S. ou autre qui aurait le même effet que le Titre I de l'ERISA, article 4975 du United States Internal Revenue Code de 1986, tel que modifié ou les Règlements Plan Asset.
Convention de Swap	Toute convention de swap conclue entre l'Émetteur et la Contrepartie du Swap relative à toute Série d'Instruments, telle que complétée par une confirmation à laquelle l'Émetteur et la Contrepartie du Swap sont parties et en date de la Date Pertinente, telle que modifiée, coordonnée ou supplémentée.
Contrepartie du Swap	Personne étant partie d'une Convention de Swap en tant que contrepartie.
Supplément	Par rapport au Prospectus de Base ou au Prospectus Unitaire (en fonctions des cas), tout supplément ou tout autre document modifiant le Prospectus de Base ou le Prospectus Unitaire pertinent.
TARGET 2	Trans-European Automated Real-Time Gross Settlement Express Transfer System.
Conditions Générales	Les conditions générales applicables aux Instruments Pertinents telles qu'énoncées (1) dans le Prospectus de Base ou (2) dans le Prospectus Unitaire ou (3) dans le Supplément ou (4) dans les
Tranche	Toute tranche d'Instruments émise par l'Émetteur et formant l'entièreté ou une partie d'une Série.
Instrument de Trust	En relation avec une Tranche ou Série d'Instruments Pertinents, un instrument de trust daté de la Date d'Émission de tels Instruments et conclu entre autres, entre l'Émetteur et le Trustee.
Trustee	En relation avec une Tranche ou une Série d' Instruments Pertinents, l'entité désignée comme étant le trustee dans l' Instrument de Trust pertinent.
Prospectus Unitaire	Le prospectus à établir en rapport avec les Instruments et préparé au cas par cas émission par émission et qui incorpore par référence les dispositions du Prospectus de Base, sauf que toute disposition contenue dans le Prospectus de Base est censée avoir été modifiée ou remplacée pour les besoins du Prospectus Unitaire dans la mesure où la disposition dans le Prospectus Unitaire modifie ou remplace ladite

	disposition précédente dans Prospectus de Base (que ce soit expressément, implicitement ou autrement).
États-Unis	Les “États-Unis” tel que défini dans la Rule 902 du Securities Act.
Personne Américaine	Une “US Person” tel que définie dans la Rule 902 du Securities Act.
Date d’Évaluation	Telle que définie dans les Conditions Finales.
Warrants	Les warrants émis par l’Émetteur dans une ou plusieurs Tranches conformément aux Statuts et pourvus des droits décrits dans les présents Statuts et dans les Conditions qui s’y appliquent. Dans les présents Statuts, le terme Warrants désigne tous les Warrants, sauf si cela est prévu autrement pour des Séries ou Tranches particulières.

Art. 2. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Pinehurst Securities SA» ayant la qualité de société de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation de 2004.

L’Émetteur peut avoir un Actionnaire Ordinaire Unique (ci- après, l’Actionnaire Ordinaire Unique) ou plusieurs Actionnaires Ordinaires. L’Émetteur ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l’Actionnaire Ordinaire Unique.

Art. 3. Siège Social.

3.1 Le siège social de l’Émetteur est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil.

3.2 Il peut être créé par simple décision du Conseil, des succursales, filiales ou bureaux (autres que le siège statutaire de l’Émetteur) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger. Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire de nature à compromettre l’activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l’étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de l’Émetteur, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée de l’Émetteur.

4.1 L’Émetteur est constituée pour une période indéterminée.

4.2 L’Émetteur peut être dissout, à tout moment, par résolution de l’assemblée générale des Actionnaires Ordinaires et, le cas échéant, des Détenteurs de Parts Bénéficiaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite aux articles 8.2.7 et/ou 24 ci-après.

Art. 5. Objet Social.

5.1 L’Émetteur a pour objet social de s’engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

5.2 L’Émetteur peut acquérir ou supporter, directement ou par l’intermédiaire d’une autre entité ou d’un autre organisme, les risques liés à la propriété de titres, de créances, de dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, des produits dérivés sur matières premières et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques. L’Émetteur peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances, marchandises, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s’obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans la documentation relative aux conditions particulières de l’émission préparée par L’Émetteur.

5.3 L’Émetteur peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation, à (i) l’acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l’acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l’aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d’obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l’administration, le développement et la gestion d’un portefeuille d’actifs (composé notamment d’actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d’émission des titres en question.

5.4 L’Émetteur peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut, sans limitation, procéder à l’émission de titres de créances, d’Obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un index ou à un panier d’indices ou d’actions), de Certificats, d’actions, de Parts Bénéficiaires, de Warrants et d’actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d’émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, l’Émetteur peut

prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

5.5 L'Émetteur peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "Trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de l'Émetteur. L'Émetteur ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

5.6 L'Émetteur peut dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. L'Émetteur peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

5.7 Le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments (représentant les actifs de l'Émetteur relatifs à une émission de titres de l'Émetteur) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de l'Émetteur et constituant soit un Compartiment de la Catégorie A ou un Compartiment de la Catégorie B. Un Compartiment de la Catégorie A sera désigné par Compartiment A (y compris le numéro d'identification individuel correspondant) et un Compartiment de la Catégorie B sera désigné par Compartiment B (y compris le numéro d'identification individuel correspondant). L'Émetteur peut nommer un ou plusieurs représentants-fiduciaires comme énoncé aux articles 67 à 84 de la Loi sur la Titrisation de 2004.

5.8 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles l'Émetteur participe et tous les contrats passés par l'Émetteur, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

5.9 D'une façon générale, l'Émetteur peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à 31.000 Euros (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) Actions Ordinaires sans valeur nominale.

6.2 Lorsqu'une prime d'émission est ou a été payée à l'occasion de l'émission d'Actions Ordinaires, l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires peut disposer de cette prime d'émission notamment en l'affectant au compte de la réserve légale ou à tout autre compte de réserve.

6.3 Le capital social souscrit de l'Émetteur pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 24 ci-après.

Art. 7. Actions Ordinaires.

7.1 Droits conférés par les Actions Ordinaires

7.1.1 Les Actions Ordinaires ne conféreront aucun droit de participer aux actifs, bénéfices ou surplus d'un, ou générés par un, quelconque Compartiment autrement que d'après l'article 9.2.

7.1.2 Les Actions Ordinaires conféreront à leur détenteur le droit de recevoir les bénéfices de l'Émetteur (lesquels ne sont pas attribuables à un Compartiment) susceptibles d'être distribués et dans la mesure décidée par l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires conformément à l'article 22 ci-après et, en cas de dissolution et de la liquidation de l'Émetteur conformément à l'article 23 ci-après, le droit de recevoir le boni de liquidation (lequel n'est pas attribuable à un Compartiment en particulier, sous réserve de ce qui est disposé à l'article 9.2.), s'il y en a un.

7.1.3 Les Actions Ordinaires confèrent le droit de voter de la manière prévue aux articles 11 et 22 à 24 ci-après.

7.2 Forme des Actions Ordinaires

7.2.1 Les Actions Ordinaires sont et resteront nominatives.

7.2.2 Un registre des Actionnaires Ordinaires sera tenu au siège social de l'Émetteur où il pourra être consulté par chaque Actionnaire Ordinaire. Ce registre contiendra le nom de chaque Actionnaire Ordinaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions Ordinaires qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions Ordinaires, ainsi que la mention des transferts des Actions Ordinaires et les dates de ces transferts. La propriété des Actions Ordinaires sera établie par inscription dans ledit registre.

7.3 Rachat d'Actions Ordinaires

L'Émetteur pourra racheter ses propres Actions Ordinaires dans les limites prévues par la loi.

7.4 Transfert d'Actions Ordinaires

Le transfert d'Actions Ordinaires se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires Ordinaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes

détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. L'Émetteur pourra également accepter comme preuve de transfert d'Actions Ordinaires, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par l'Émetteur.

Art. 8. Parts Bénéficiaires.

8.1 Émission de Parts Bénéficiaires

8.1.1 Les droits et obligations, attachés aux Parts Bénéficiaires, tels que définis par les Conditions, peuvent être, sauf disposition contraire dans les présents Statuts, amendés, modifiés, abrogés et/ou complétés par une décision du Conseil lors de l'émission et ultérieurement, à son entière discrétion. Chaque Part Bénéficiaire est émise par le Conseil pour le compte de l'Émetteur sous un Compartiment de la Catégorie A comme faisant partie d'une Tranche, et une ou plusieurs Tranches de Parts Bénéficiaires ayant des conditions identiques à l'exception de la date d'émission et du prix d'émission peuvent être désignées par le Conseil comme formant une Série. Les droits et obligations attachés à chaque Tranche de Parts Bénéficiaires s'ajoutant à ceux décrits dans les conditions générales des Parts Bénéficiaires sont contenus dans les Conditions Finales ou le Prospectus Unitaire y relatifs.

8.1.2 Des Parts Bénéficiaires peuvent être émises en contrepartie d'apports en espèces ou, si c'est permis par ou énoncé dans les Conditions du Compartiment de la Catégorie A concerné, en contrepartie d'apports en nature. Les apports en nature devront être soumis au contrôle d'un réviseur d'entreprises indépendant pour l'évaluation de ces apports conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Pour chaque émission les Parts Bénéficiaires doivent être intégralement libérées.

8.1.3 Les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément (en fonction des cas) identifieront le prix d'émission pour chaque Part Bénéficiaire et révélera les informations sur base desquelles les Parts Bénéficiaires de la Tranche concernée peuvent être émises ou offertes.

8.1.4 Les Détenteurs de Parts Bénéficiaires ne peuvent jamais, directement ou indirectement, initier une procédure en faillite ou toute procédure similaire à l'encontre de l'Émetteur.

8.2 Droits conférés par les Parts Bénéficiaires

8.2.1 Généralités

Les conditions de chaque Tranche de Parts Bénéficiaires énoncées aux Conditions Finales, au Prospectus Unitaire ou dans tout Supplément (en fonction des cas) ne seront pas en conflit avec les dispositions des Statuts et comprendront:

- (a) la devise des Parts Bénéficiaires et, le cas échéant, leur valeur nominale;
- (b) la Série et la Tranche à laquelle chaque Part Bénéficiaire appartient, cette Série étant identifiée par un numéro et un titre de Série, et cette Tranche (s'il y en a plus d'une dans une Série) étant identifiée par un numéro et un titre de Tranche;
- (c) toutes restrictions aux investissements relatives au Compartiment de la Catégorie A concerné;
- (d) les informations relatives aux paiements des dividendes ou autres montants payables selon les Tranches, la devise dans laquelle ils sont payés, le Montant de Rachat et la devise dans laquelle le Montant de Rachat est payé, ainsi que la Date de Rachat;
- (e) la méthode de détermination du Montant de Rachat, la description de la nature des risques spécifiques et/ou des actifs en référence desquels le Montant de Rachat ou les dividendes sont calculés;
- (f) toutes restrictions complémentaires au transfert ou à la vente applicables aux Parts Bénéficiaires;
- (g) les limitations, s'il y en a, aux droits de vote attachés aux Parts Bénéficiaires; et
- (h) tous autres droits, obligations et restrictions attachés aux Parts Bénéficiaires d'une Tranche quelconque déterminés discrétionnairement par le Conseil.

8.2.2 Effets des Conditions

Une fois que les Conditions ont été adoptées pour une Tranche de Parts Bénéficiaires, alors:

(a) sous réserve de l'article 8.2.1, les Conditions deviennent contraignantes à l'égard des Détenteurs de Parts Bénéficiaires, des Actionnaires Ordinaires, des Détenteurs d'Instruments Pertinents et du Conseil, de la même manière que si elles avaient été énoncées intégralement dans les Statuts;

(b) l'article 8.7 s'applique à toute modification ou suppression pouvant être effectuée par le Conseil au nom de l'Émetteur conformément à cet article 8.2; et

(c) tout montant dû et relatif aux Parts Bénéficiaires (comprenant notamment les montants de souscription et de rachat) est payé dans la devise dans laquelle les Parts Bénéficiaires sont émises ou dans toute(s) autre(s) devise(s) stipulée(s) dans les Conditions ou, lorsque ces devises posent des difficultés en terme de paiement, dans toute autre devise que le Conseil peut estimer approprié, de manière générale ou relativement à la Tranche particulière ou au cas d'espèce.

8.2.3 Droit aux dividendes

Sous réserve des présents Statuts et des Conditions applicables, chaque Part Bénéficiaire confère à son détenteur un droit, sur une base cumulative, aux dividendes, y compris aux dividendes intérimaires (s'il y en a) issus des bénéfices et des comptes de réserve se rattachant au Compartiment de la Catégorie A en question payables dans les termes et circonstances déterminés dans les Statuts et dans les Conditions y applicables.

Sous réserve des droits ou limitations particuliers concernant les dividendes attachés à des Parts Bénéficiaires déterminés dans les Conditions pertinentes, tous les dividendes seront, répartis et payés au pro rata de la portion de période à laquelle se rapportent les dividendes.

Tout dividende non réclamé peut être investi ou autrement utilisé par le Conseil pour le bénéfice du Compartiment de la Catégorie A concerné jusqu'à ce qu'il soit réclamé. Aucun dividende non réclamé ne pourra rapporter des intérêts à l'encontre du Compartiment de la Catégorie A pertinent ou de l'Émetteur.

Tout dividende non réclamé à l'issue d'une période de dix ans à partir de la date de la déclaration d'un tel dividende sera, si le Conseil en décide ainsi, déchu et cessera désormais d'être dû par le Compartiment de la Catégorie A ou par l'Émetteur et appartiendra définitivement au Compartiment de la Catégorie A ou, en cas de liquidation du Compartiment de la Catégorie A, à l'Émetteur.

Sous réserve de dispositions dérogatoires des Statuts et des Conditions y applicables, le Conseil peut décider, sans préjudice du principe que les droits aux dividendes courent immédiatement et irrévocablement tel que déterminé précédemment dans cet article 8.2.3, qu'il est souhaitable de capitaliser de tels bénéfices d'un Compartiment de la Catégorie A d'une manière que le Conseil détermine à son entière discrétion (ce qui comprend notamment les bénéfices reportés et comptabilisés dans un compte de réserve de Parts Bénéficiaires). Ainsi, le Conseil est autorisé, comme il l'estime approprié, d'allouer les bénéfices dont la capitalisation a été décidée aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires dans la proportion telle que le bénéfice aurait été divisible entre eux si ceux-ci avaient été utilisés pour payer des dividendes et d'utiliser de tels profits pour le compte des Détenteurs de Parts Bénéficiaires en question dans l'émission des Parts Bénéficiaires nouvelles émises et attribuées aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires en question.

8.2.4 Rachat de Parts Bénéficiaires

a. Rachat à la Date du Rachat

Sous réserve des dispositions des Statuts et des Conditions pertinentes, chaque Part Bénéficiaire confèrera à son détenteur un droit de recevoir paiement d'un montant égal au Montant de Rachat à la Date de Rachat, issu des actifs distribuables du Compartiment de la Catégorie A y relatif. Si, à la Date de Rachat, les actifs nets réalisés compris dans le Compartiment de la Catégorie A affectés conformément à l'article 9.2 sont insuffisants pour payer les Montants de Rachat dus à chaque Détenteur de Parts Bénéficiaires dans cette Série, les produits du Compartiment de la Catégorie A concerné seront, sous réserve des Conditions, répartis également entre les détenteurs de cette Série au pro rata du montant dû sur les Parts Bénéficiaires qu'ils détiennent et aucun Détenteur de Parts Bénéficiaire n'aura une action contre l'Émetteur en raison d'un solde insuffisant. Après le rachat d'une Part Bénéficiaire, suivant les Conditions qui lui sont applicables, la Part Bénéficiaire est annulée, le détenteur perd ses droits s'y rattachant et son nom sera biffé du registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires.

b. Rachat avant échéance au Montant de Rachat au choix des Détenteurs de Parts Bénéficiaires

Les Parts Bénéficiaires d'une Série ou Tranche particulière sont rachetables avant l'échéance (en tout mais non en partie) au Montant de Rachat à l'élection des Détenteurs de Parts Bénéficiaires, (i) à condition qu'une résolution à cet effet est approuvée par une majorité de deux tiers des voix exprimées à l'assemblée des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Série pertinente; ou (ii) sur instruction écrite du détenteur de 100% des Parts Bénéficiaires d'une Série, sous réserve que l'émetteur a reçu une preuve satisfaisante de la propriété à 100% de cette Série et sous réserve d'être en conformité avec les procédures applicables mises en œuvre par l'Émetteur au fil du temps, dans chaque cas sous condition que cette option est mentionnée dans les Conditions comme étant applicable. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliquent (y compris pour la détermination du nombre de voix, qui doit être une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série ayant droit de vote conformément à l'article 8.2.7), mutatis mutandis, à l'assemblée, excepté qu'une telle assemblée de détenteurs de Parts Bénéficiaires peut être convoquée par une convocation comportant l'ordre du jour (à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée) émise conformément à l'article 8.9. Sauf disposition contraire prévue dans les Conditions, l'Émetteur doit racheter les Parts Bénéficiaires dans les 60 Jours Ouvrables qui suivent l'adoption des résolutions pertinentes ou réception de l'instruction écrite.

c. Rachat avant l'échéance au Montant de Rachat à la discrétion de l'Émetteur

Le Conseil (ou son délégué) peut décider de temps à autre à son entière discrétion de racheter la totalité (mais pas une partie) des Parts Bénéficiaires de toute Série ou Tranche avant l'échéance chaque fois si le Conseil ou son délégué juge que pareil rachat est dans l'intérêt du Compartiment de la Catégorie A pertinent ou de l'Émetteur. Le Conseil donne au plus 15, et au moins 5 jours de préavis (ce préavis doit être donné en conformité avec l'article 11.) aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires concernés, à tout mandataire impliqué dans l'émission pertinente et, aussi longtemps que les Parts Bénéficiaires sont admises à la négociation et cotées, à la bourse concernée en précisant, notamment, la Date du Rachat et le Montant de Rachat. A l'expiration d'un tel préavis, l'Émetteur doit racheter et annuler les Parts Bénéficiaires.

d. Rachat avant l'échéance par remise du Sous-jacent, du sous-jacent du Sous-jacent et/ou selon des instructions spécifiques au choix des Détenteurs de Parts Bénéficiaires

Les Parts Bénéficiaires d'une Série particulière sont également rachetables avant l'échéance, en totalité (mais non en partie), sur demande des Détenteurs de Parts Bénéficiaires, à condition (i) qu'une résolution à cet effet est approuvée par une majorité de deux tiers des voix exprimées à l'assemblée des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Série pertinente; ou (ii) sur instruction écrite du détenteur de 100% des Parts Bénéficiaires d'une Série, sous réserve que l'Émetteur a reçu une preuve satisfaisante de la propriété à 100% de cette Série et une indemnité satisfaisante des détenteurs de

Parts Bénéficiaires pour couvrir les coûts, frais et taxes encourus à cet égard (y compris les coûts, frais et taxes supportés par l'Émetteur en raison d'être devenu le propriétaire du sous-jacent du Sous-jacent) et sous réserve d'être en conformité avec les procédures applicables mises en œuvre par l'Émetteur au fil du temps, dans chaque cas sous condition que la possibilité pertinente est mentionnée dans les Conditions comme étant applicable, ou contre (A) remise du Sous-jacent, (B) remise du sous-jacent du Sous-jacent et/ou (C) remise et/ou exercice de droits attachés au Sous-jacent selon des instructions spécifiques précisées dans les Conditions. L'Émetteur se concertera avec les Détenteurs de Parts Bénéficiaires concernés sur la manière dont le transfert du Sous-jacent, du sous-jacent du Sous-jacent ou d'autres montants dus en relation avec le Sous-jacent aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires devrait être effectué ou les droits en relation au Sous-jacent devraient être exercés. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliquent (y compris pour la détermination du nombre de voix, qui doit être une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série ayant droit de vote conformément à l'article 8.2.7), mutatis mutandis, à l'assemblée, excepté qu'une telle assemblée de détenteurs de Parts Bénéficiaires peut être convoquée par une convocation comportant l'ordre du jour (à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée) émise conformément à l'article 8.9.

e. Rachat avant l'échéance à la discrétion de l'Émetteur par remise du sous-jacent du Sous-jacent

Si l'Émetteur détermine (que ce soit suivant une demande de remboursement avant l'échéance finale par les Détenteurs de Parts Bénéficiaires en vertu de la section d. ci-dessus ou autrement), à sa discrétion, qu'il ne sera pas indemnisé de manière satisfaisante par un ou plusieurs détenteurs de Parts Bénéficiaires d'une Série pour couvrir les coûts, frais ou taxes encourus en relation avec cette Série (y compris les coûts, frais ou taxes supportés par l'Émetteur en raison d'être devenu le propriétaire du sous-jacent du Sous-jacent), l'Émetteur pourra décider, sous réserve de restrictions énoncées dans les Conditions, de racheter les Parts Bénéficiaires de cette Série par la remise du sous-jacent du Sous-jacent aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires. L'Émetteur contactera les Détenteurs de Parts Bénéficiaires concernés au sujet de la manière dont le transfert du sous-jacent du Sous-jacent aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires devrait être effectué.

f. Paiements, exercice de droits et/ou remise uniquement après réception par l'émetteur de certifications ou selon les règles et procédures de l'Agent de Compensation

Dans tous les cas, le paiement du Montant de Rachat ou la remise du Sous-jacent ou du sous-jacent du Sous-jacent ne seront exécutés, et toute instruction donnée par un détenteur de Parts Bénéficiaires acceptée, (i) que par la remise des certificats ou confirmations pertinents (le cas échéant) représentant les Parts Bénéficiaires au siège social de l'Émetteur ou dans les locaux du Teneur de Registres; ou, (ii) dans le cas de Parts Bénéficiaires représentées par un certificat global, conformément aux règles et procédures de l'Agent de Compensation concerné à travers lequel les Parts Bénéficiaires sont compensées ou à la réception d'une preuve satisfaisante par le Conseil.

g. Afin d'écartier tout doute, les montants payables en relation avec les Parts Bénéficiaires (comme par exemple des paiements d'acomptes ou d'autres versements) qui ne qualifient pas en tant que profits ou ne forment pas partie du Montant de Rachat constituent des autres montants payables tel que prévu par l'article 8.2.1 (d) (et ne constituent pas un remboursement anticipé des Parts Bénéficiaires). De tels autres montants payables doivent être payés en accord avec les Conditions et l'article 8.2.5. De tels autres montants payables peuvent le cas échéant réduire la valeur nominale des Parts Bénéficiaires.

8.2.5 Paiements

Sous réserve des dispositions des Statuts et des Conditions pertinentes, tout dividende ou autre montant payable se rapportant à des Parts Bénéficiaires nominatives ou au porteur représentées par un ou plusieurs certificats globaux peuvent être payés en créditant le compte des intermédiaires financiers des Détenteurs de Parts Bénéficiaires ouvert auprès de l'Agent de Compensation concerné et tout dividende ou autre montant payable se rapportant à des Parts Bénéficiaires nominatives peuvent être payées par crédit du compte du Détenteur de Parts Bénéficiaires concerné ou par chèque ou mandat envoyé par voie postale à l'adresse officielle du Détenteur de Parts Bénéficiaires ou de la personne y ayant droit, et, en cas de détention conjointe, à un des détenteurs ou à la personne et à l'adresse qu'un détenteur ou que les détenteurs conjoints auront renseignée par écrit. Tout chèque ou mandat doit être à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé ou de toute autre personne que le détenteur ou les co-détenteurs peuvent désigner par écrit et le paiement d'un tel chèque ou mandat sera une décharge valable pour l'Émetteur. Tout chèque ou mandat sera envoyé aux risques de la personne qui a droit à l'argent auquel il donne droit.

L'Émetteur peut déduire d'un dividende ou d'autres sommes d'argent qui sont dues à un Détenteur de Parts Bénéficiaires ou concernant une Part Bénéficiaire toutes les sommes d'argent (s'il y en a) actuellement dues par le Détenteur de Parts Bénéficiaires à l'Émetteur en vertu d'appels de fonds ou autrement en relation avec les Parts Bénéficiaires et toutes les sommes devant en être déduites conformément à la loi.

Tous paiements restent sujet dans tous les cas à (i) toute loi fiscale ou autre, règlements et directives qui pourraient être applicables et (ii) toute retenue ou déduction requise d'après un accord décrit dans la section 1471 (b) du the U.S. Internal Revenue Code de 1986 (le Code) ou autrement imposée par le biais des sections 1471 à 1474 du Code, toute réglementation ou accord pris en accord avec ce Code, toute interprétation officielle de ce Code, ou toute loi transposant une approche gouvernementale en relation avec ce Code.

8.2.6 Droits de vote - Généralités

Sous réserve des présents Statuts et des Conditions applicables, les détenteurs d'une Série ou Tranche de Parts Bénéficiaires ont le droit d'être convoqués aux assemblées des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de cette Série ou

Tranche et y voter pour décider d'un changement de leur droits conformément à l'article 8.7 et, si cela est prévu dans les Conditions, de la distribution des bénéfices du Compartiment de la Catégorie A relatif à cette Série ou Tranche de Parts Bénéficiaires sur base annuelle.

Sous réserve des présents Statuts et des Conditions applicables, chaque Détenteur de Parts Bénéficiaires d'une Série ou Tranche a un nombre de droits de vote égal au nombre de ses Parts Bénéficiaires dans cette Série ou Tranche. Ces détenteurs peuvent voter soit personnellement soit par procuration écrite donnée à une personne qui peut ne pas être Détenteur de Parts Bénéficiaires.

8.2.7 Droits de vote - Section spéciale

(a) Sauf clause contraire dans les Conditions applicables, chaque Détenteur de Parts Bénéficiaires d'une Série aura le droit de:

(i) requérir du Conseil qu'il convoque une assemblée d'Actionnaires Ordinaires et de Détenteurs de Parts Bénéficiaires de chaque Série pouvant voter conformément à cet article 8.2.7 à la condition que le Détenteur de Parts Bénéficiaires de la Série représente au moins vingt pour cent des Parts Bénéficiaires émises de la Série;

(ii) être convoqué à cette assemblée; et

(iii) assister et voter à une telle assemblée,

à chaque fois qu'il s'agira:

(A) du changement de la forme sociale de l'Émetteur;

(B) du transfert du siège social de l'Émetteur hors du Grand-Duché de Luxembourg;

(C) de modifications substantielles de l'objet social de l'Émetteur;

(D) de la révocation motivée d'un administrateur, notamment pour faute grave ou fraude;

(E) de la dissolution, de l'assainissement et de la liquidation de l'Émetteur, sauf pour les décisions prises conformément à l'article 100 de la Loi sur les Sociétés de 1915; et/ou

(F) de toute fusion ou scission ou réorganisation similaire de l'Émetteur, lorsque l'Émetteur n'est pas l'entité survivante.

(b) Toute résolution se rapportant aux matières visées aux paragraphes (A), (B), (C), (E) et (F) de l'article 8.2.7(a) sera adoptée à la majorité des deux-tiers des votes exprimés à l'assemblée sous la réserve que les résolutions portant sur la matière visée à l'article 8.2.7(a)(B) soient votés par tous les Actionnaires Ordinaires à l'unanimité. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliqueront (en ce compris la détermination du nombre de voix, laquelle est d'une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série pouvant voter conformément au présent article), mutatis mutandis, à l'assemblée sauf que:

(i) le nombre de Parts Bénéficiaires émises de chaque Série pouvant voter à l'assemblée conformément à l'article 8.2.7 sera réputé réduit proportionnellement à chaque Série de Parts Bénéficiaires de manière telle que le nombre total de Parts Bénéficiaires de toutes les Séries émises et en circulation pouvant voter conformément à cet article 8.2.7 ne sera jamais inférieur au nombre d'Actions Ordinaires émises présentes ou représentées à l'assemblée; et

(ii) le quorum de présence est fixé au nombre de personnes détenant ou représentant au moins la moitié du nombre des Actions Ordinaires émises ainsi que la moitié du nombre des Parts Bénéficiaires émises pour chaque Série pouvant voter conformément à cet article 8.2.7, mais de telle sorte que si lors d'une assemblée reportée le quorum tel que défini n'est pas atteint, ces Actionnaires Ordinaires et Détenteurs de Parts Bénéficiaires présents à la seconde assemblée suffiront en terme de quorum sauf qu'aucun Détenteur de Parts Bénéficiaires d'une Série qui n'avait pas au moins la moitié du nombre des Parts Bénéficiaires émises de la Série pouvant voter conformément à l'article 8.2.7 à la première assemblée sera admis à voter à l'assemblée ajournée.

(iii) les détenteurs de Parts Bénéficiaires en question peuvent être convoqués par une convocation comportant l'ordre du jour qui est à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée et donnée conformément à l'article 8.9 et l'article 11.2.

(c) Toute résolution se rapportant à la matière visée au paragraphe (D) de l'article 8.2.7(a) sera adoptée à la majorité simple des votes exprimés à l'assemblée. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliqueront (en ce compris la détermination du nombre de voix, laquelle est d'une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série pouvant voter conformément à cet article 8.2.7(b)), mutatis mutandis, à l'assemblée, sauf qu'une telle assemblée de détenteurs de Parts Bénéficiaires peut être convoquée par une convocation comportant l'ordre du jour (à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée) donnée conformément à l'article 8.9 et l'article 11.2.

8.2.8 Option de livraison physique à l'égard du Sous-Jacent

Les Détenteurs de Parts Bénéficiaires d'une Série particulière peuvent, dans le cadre de la Série pertinente, exiger de l'Émetteur d'exercer la ou les options de livraison physique attachées au Sous-Jacent de leur Série de Parts Bénéficiaires, dans la mesure du possible et à condition que (i) l'Émetteur a reçu une indemnisation satisfaisante des Détenteurs de Parts Bénéficiaires pour couvrir les coûts et frais engagés à cet égard et (ii) que cette option de livraison physique est mentionnée dans les Conditions comme étant applicable à cette Série, moyennant une Résolution de Livraison Physique. Une Résolution de Livraison Physique est une résolution approuvée par une majorité de deux tiers des voix exprimées à l'assemblée des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Série pertinente ou sur instruction écrite du détenteur de 100% des Parts Bénéficiaires d'une Série, sous réserve que l'émetteur a reçu une preuve satisfaisante de la propriété à 100% de cette Série et sous réserve d'être en conformité avec les procédures applicables mises en œuvre par l'Émetteur au fil du temps, dans chaque cas. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliquent (y compris pour la détermination du

nombre de voix, qui doit être une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série ayant droit de vote conformément à l'article 8.2.7), mutatis mutandis, à l'assemblée, sauf qu'une telle assemblée de détenteurs de Parts Bénéficiaires peut être convoquée par une convocation comportant l'ordre du jour (à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée) donnée conformément à l'article 8.9.

8.2.9 Instructions de vote concernant le Sous-Jacent

Les Détenteurs de Parts Bénéficiaires d'une Série donnée peuvent exiger de l'Émetteur d'exercer les droits de vote attachés au Sous-Jacent de leur Série de Parts Bénéficiaires (y compris, pour écarter tout doute, tous avoirs/droits découlant de l'exercice de l'option visée sous 8.2.8.) ou renoncer à des droits pertinents concernant le Sous-Jacent de la Série de Parts Bénéficiaires, à la mesure du possible et à condition que (i) l'Émetteur ait reçu une compensation satisfaisante des Détenteurs de Parts Bénéficiaires pour couvrir les frais et honoraires engagés à cet égard et que (ii) de telles instructions données par vote (ou une renonciation à des droits) à l'égard du Sous-Jacent sont mentionnées dans les Conditions comme étant applicables à cette Série moyennant le vote d'une Résolution de Réalisation du Sous-Jacent. Une Résolution concernant le Sous-Jacent est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des voix exprimées à l'assemblée des détenteurs de Parts Bénéficiaires de la Série concernée ou une instruction écrite du détenteur de 100% des Parts Bénéficiaires d'une Série, sous réserve pour l'Émetteur d'avoir reçu une preuve satisfaisante de sa propriété à 100% de la Série concernée et sous réserve d'être conformes aux procédures applicables qui sont implémentées par l'Émetteur de temps à autre, dans chacun des cas. Toutes les dispositions des articles 10 et 11 s'appliquent (y compris pour la détermination du nombre de voix, qui correspond à une voix par Part Bénéficiaire de chaque Série ayant un droit de vote en vertu du présent article 8.2.9), mutatis mutandis, à l'assemblée, sauf qu'une telle assemblée de détenteurs de Parts Bénéficiaires peut être convoquée par une convocation comportant l'ordre du jour (à envoyer au moins huit jours avant l'assemblée) donnée conformément à l'article 8.9.

8.3 Forme des Parts Bénéficiaires

Le Conseil peut décider d'émettre des Parts Bénéficiaires sous forme nominative ou au porteur.

Sous réserve des Conditions applicables, (a) les Parts Bénéficiaires nominatives ne peuvent être converties en Parts Bénéficiaires au porteur et (b) les Parts Bénéficiaires au porteur ne peuvent être converties en Parts Bénéficiaires nominatives.

S'agissant de Parts Bénéficiaires nominatives, un ou plusieurs registres de Détenteurs de Parts Bénéficiaires seront tenus au siège social de l'Émetteur. Ces registres contiendront le nom de chaque Détenteur de Parts Bénéficiaires, son domicile ou son domicile élu, le nombre de Parts Bénéficiaires qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Parts Bénéficiaires, les transferts de Parts Bénéficiaires et la date de ces transferts. La propriété des Parts Bénéficiaires est valablement établie par l'inscription dans ces registres.

Des certificats représentatifs de Parts Bénéficiaires sous forme nominative pourront être émis, mais ne constituent point de titre de propriété.

Les Parts Bénéficiaires au porteur, s'il y en a, sont seulement représentées par un ou plusieurs certificats globaux, lesquels ne seront pas échangeables contre des certificats individuels et seront déposés par l'Émetteur auprès d'un ou de plusieurs Agents de Compensation.

8.4 Transfert de Parts Bénéficiaires

8.4.1 Le transfert de Parts Bénéficiaires nominatives ou au porteur représentées par un ou plusieurs certificats globaux sera effectué par l'inscription au crédit du compte-titres des Détenteurs de Parts Bénéficiaires ou du compte-titres de leurs intermédiaires financiers ouverts auprès des Agents de Compensation, en conformité avec les lois applicables et les règlements et procédures édictés par l'établissement de compensation qui procède au transfert.

8.4.2 Nonobstant la disposition qui précède, le transfert des Parts Bénéficiaires nominatives (autre que des intérêts dans un ou de plusieurs certificats globaux représentant des Parts Bénéficiaires nominatives tenues pour le compte de l'Agent de Compensation concerné) doit être effectué par une déclaration écrite de transfert enregistrée dans le registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires de l'Émetteur, une telle déclaration de transfert devant être faite par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes qui détiennent des procurations appropriées. L'Émetteur peut aussi accepter à titre de preuve du transfert d'autres instruments jugés satisfaisants par l'Émetteur.

8.5 Co-Détenteurs de Parts Bénéficiaires nominatives

Si deux ou plusieurs personnes sont enregistrées comme Détenteurs d'une Part Bénéficiaire nominative, elles sont supposées détenir la part en indivision, sous réserve des dispositions suivantes:

- (a) l'Émetteur ne sera pas tenu d'enregistrer plus de quatre personnes comme codétenteurs d'une Part Bénéficiaire;
- (b) les codétenteurs de toute Part Bénéficiaire seront responsables individuellement et conjointement de tout paiement à faire en relation avec une telle Part Bénéficiaire; et
- (c) tout codétenteur peut donner une quittance valable pour tout dividende bonus ou retour de capital dus à ses codétenteurs.

8.6 Compte de réserves des Parts Bénéficiaires

8.8.1 Le Conseil va créer, en relation avec chaque Série de Parts Bénéficiaires, un ou plusieurs comptes de réserves. Les comptes de réserves reflètent les apports de chaque détenteur d'une telle Série et, le cas échéant, les bénéfices nets affectés aux comptes de réserves de la manière déterminée ci-dessous. Sauf disposition contraire dans les Conditions

applicables, le Conseil peut de temps en temps décider discrétionnairement d'affecter et de transférer les bénéfices nets d'un Compartiment de la Catégorie A, en cas de non distribution, au compte de réserve approprié, dans la mesure où ils n'ont pas été versés à titre de dividende (dividendes intérimaires y compris, s'il y en a). Ces comptes de réserves font partie du Compartiment de la Catégorie A auquel ils se rapportent et peuvent être réclamés en vue du paiement de dividendes (dividendes intérimaires y compris), ou, de Montants de Rachat, ou de tout retour de capital en rapport chaque fois avec la Série de Parts Bénéficiaires s'y rapportant.

8.7 Modifications des droits attachés aux Parts Bénéficiaires

8.7.1 Durant l'existence de l'Émetteur ou dans la perspective de la liquidation de l'Émetteur ou d'un Compartiment de la Catégorie A, les droits spéciaux attachés à une Série ou Tranche de Parts Bénéficiaires peuvent être modifiés, amendés ou abrogés par le Conseil, sauf disposition contraire des Conditions y relatives, avec le consentement écrit d'une majorité de Détenteurs de Parts Bénéficiaires émises par cette Série ou Tranche ou avec l'approbation d'une résolution passée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée séparée des Détenteurs des Parts Bénéficiaires de cette Série ou Tranche; mais aucun consentement ou aucune approbation n'est requise en cas de modification, d'amendement ou d'abrogation des droits spéciaux attachés à une Part Bénéficiaire d'une Série ou Tranche si, d'après le Conseil, une telle modification, un tel amendement ou une telle abrogation ne préjudicie pas les intérêts des Détenteurs des Parts Bénéficiaires en question ou est fait pour corriger une erreur manifeste, ceci sous réserve toutefois que les détenteurs de 20 pour cent ou plus des Parts Bénéficiaires de la Série ou Tranche concernée ont le droit de demander au Conseil que la modification, amendement ou abrogation soit soumise à un consentement ou une approbation et cela nonobstant toute décision antérieure du Conseil. Toute modification, tout amendement ou abrogation devra figurer dans les Conditions modifiées, dont une copie sera distribuée aux Détenteurs concernés en conformité avec ces Statuts à la date de l'émission d'un tel document et devra lier les Détenteurs des Parts Bénéficiaires visées.

8.7.2 Où l'approbation par résolution des détenteurs est requise selon l'article 8.7.1 dans le but d'une modification ou d'un amendement ou d'une abrogation des droits attachés aux Parts Bénéficiaires de cette Série ou Tranche, une telle résolution devra être adoptée par une assemblée générale séparée des détenteurs en question. Les dispositions de la loi et des Statuts relatifs aux assemblées générales de l'Émetteur ou à leur fonctionnement s'appliqueront à de telles assemblées séparées, mutatis mutandis, si ce n'est que le quorum nécessitera la réunion de personnes détenant ou représentant au moins un tiers des Parts Bénéficiaires émises de cette Série ou Tranche mais de manière telle que si, à une assemblée reportée de tels détenteurs, le quorum tel que défini ci-dessus n'est pas atteint, les détenteurs qui sont personnellement présents atteindront le quorum et que tout Détenteur de Parts Bénéficiaires de la Série ou de la Tranche aura droit à un vote par Part Bénéficiaire de cette Série ou Tranche qu'il détient.

8.7.3 Les droits spéciaux conférés aux détenteurs d'une Série ou Tranche de Parts Bénéficiaires émises avec des droits privilégiés ou d'autres droits spécifiques seront présumés être modifiés par une diminution du montant contribué à ces Parts Bénéficiaires et par la création d'autres Parts Bénéficiaires classées en priorité, mais (sauf si autrement expressément prévu par les Statuts ou les Conditions de ces Parts Bénéficiaires) seront présumés non modifiés par:

- (a) la création, l'attribution ou l'émission d'Instruments supplémentaires ne participant pas au Compartiment de la Catégorie A en question; ou
- (b) la création, l'attribution ou l'émission d'Actions Ordinaires; ou
- (c) le remboursement de Parts Bénéficiaires d'une Série ou Tranche quelconque en conformité avec les Conditions applicables; ou
- (d) le paiement d'un dividende pour les Parts Bénéficiaires d'une autre Tranche ou Série où un tel dividende est payé par le Compartiment de la Catégorie A pour cette Tranche ou Série; ou
- (e) la modification dans les Statuts de la définition de Personne Américaine lorsque l'Émetteur a reçu un avis qu'une telle modification ne lui portera pas matériellement préjudice.

8.8 Restrictions générales à la détention de Parts Bénéficiaires et Vente Forcée sur remise d'un Avis de Cession Obligatoire

8.8.1 Les Parts Bénéficiaires ne sont pas et ne seront pas enregistrées selon le Securities Act et la négociation des Parts Bénéficiaires n'est pas et ne sera pas approuvée par la US Commodity Futures Trading Commission selon le Commodity Exchange Act, tel que modifié. Aucune Part Bénéficiaire ne pourra être émise par l'Émetteur ni être offerte, vendue ou délivré, directement ou indirectement aux États-Unis ou à une Personne Américaine, ou pour le compte de n'importe quelle Personne Américaine ou transférée à, ou possédée par, une Personne Américaine sauf en vertu d'une exemption de, ou d'une transaction non soumise à, l'obligation d'inscription du Securities Act, et tout acheteur de Parts Bénéficiaires ou personne y ayant un intérêt sera réputé avoir déclaré et convenu qu'il ou elle n'est pas une Personne Américaine ou qu'il ou elle n'achète pas pour le compte d'une Personne Américaine, sauf en vertu d'une exemption de, ou d'une transaction non soumise à, l'obligation d'inscription du Securities Act.

8.8.2 Aucun Investisseur Spécifique peut acquérir des Parts Bénéficiaires sans l'accord préalable écrit du Conseil (lequel accord peut être refusé à la seule et entière discrétion du Conseil). Avant que les Parts Bénéficiaires admissibles en tant que classe de «publicly-offered securities» selon les Règlements Plan Asset (ou admissibles en tant qu'autre exception à la règle du «look through» en vertu des Règlements Plan Asset y compris le Seuil du Régime), les transferts présumés de parts à des Investisseurs Spécifiques seront nuls ab initio dans la mesure permise par la loi applicable.

8.8.3 Si le Conseil se rend compte que des Parts Bénéficiaires sont ou seront possédés, directement ou indirectement, par une personne en violation d'une quelconque restriction d'offre ou de transfert y afférente, y compris, sans limitations, des restrictions concernant l'ERISA ou la Loi sur les Sociétés d'Investissement, tel qu'énoncé dans les Conditions, le Conseil est habilité à donner un avis (l'Avis de Cession Obligatoire) à cette personne lui enjoignant de transférer ces Parts Bénéficiaires à une personne (y compris, sans limitation, à un détenteur existant) qui est admissible en vertu de ces Statuts et/ou les Conditions à détenir ces parts, à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Part Bénéficiaire des Parts Bénéficiaires concernées (valeur égale à celle de la Date d'Évaluation pertinente précédant la date de l'Avis de Cession Obligatoire pertinent). Si, au moment où l'Émetteur exige que la cession soit faite, aucun acheteur pour les Parts Bénéficiaires ne peut être trouvé par l'Émetteur au prix pertinent, l'Émetteur peut céder les Parts Bénéficiaires au prix le plus élevé que n'importe quel acheteur trouvé par l'Émetteur est prêt à payer. L'Émetteur n'a aucune obligation envers le détenteur de parts concerné d'obtenir le meilleur prix pour les Parts Bénéficiaires.

8.8.4 En souscrivant aux, ou en acquérant autrement, les Parts Bénéficiaires, tout détenteur de Parts Bénéficiaires est présumé de faire les déclarations suivantes:

(a) il a une connaissance et expérience suffisante en matière financière et commerciale pour évaluer les avantages et les risques qu'implique l'investissement dans les Parts Bénéficiaires, ainsi que l'accès à, et la connaissance, des outils analytiques appropriés pour évaluer de tels avantages et risques dans le contexte de sa propre situation financière;

(b) il comprend et accepte les conditions générales, et comprend la nature, des Parts Bénéficiaires et l'étendue de son exposition aux risques et comprend que la performance des Parts Bénéficiaires peut être directement liée à la performance du Sous-Jacent et/ou du sous-jacent du Sous-Jacent;

(c) il a des ressources financières suffisantes pour supporter les risques d'un investissement dans les Parts Bénéficiaires;

(d) il a mené sa propre enquête à l'égard des Parts Bénéficiaires, du Sous-Jacent et, le cas échéant, du sous-jacent du Sous-Jacent et a consulté ses conseillers en placement et/ou conseillers en matière juridique, réglementaire, fiscale, commerciale et/ou financière et/ou son expert comptable dans la mesure où il le juge nécessaire, et il a pris ses propres décisions d'investissement, de couverture et de négociation en vertu de son propre jugement et en prenant en compte les conseils de ces conseillers dans la mesure où il le juge nécessaire et non pas en vertu d'une opinion exprimée par l'Émetteur ou par toute autre partie désignée comme telle dans les Conditions Finales applicables ou par toute filiale d'une telle entité, qui n'ont pas effectué toute les diligences appropriées pour le compte des investisseurs à l'égard du Sous-Jacent ou, le cas échéant, du sous-jacent du Sous-Jacent;

(e) il agit pour son propre compte, et a pris ses propres décisions indépendantes d'investir dans des Parts Bénéficiaires et quant à savoir si l'investissement dans les Parts Bénéficiaires est approprié ou convenable pour lui en fonction de son propre jugement et en vertu des conseils de ces conseillers dans la mesure où il l'a jugé nécessaire;

(f) il ne s'est appuyé sur aucune quelconque communication (écrite ou orale) de l'Émetteur ou de toute autre partie désignée comme telle dans les Conditions Finales applicables ou de toute filiale d'une telle entité comme étant un conseil en investissement ou une recommandation d'investir dans les Parts Bénéficiaires, étant entendu que les informations et les explications relatives aux Parts Bénéficiaires ne doivent pas être considérées comme des conseils en investissement ou recommandations d'investir dans les Parts Bénéficiaires;

(g) il est capable d'assumer, et assume, les risques d'un placement dans les Parts Bénéficiaires y compris les incidences fiscales, comptables et/ou réglementaires relatives à un placement dans les Parts Bénéficiaires; et

(h) il reconnaît qu'il a fait, de manière indépendante et sans recours à aucune partie et sur la base des documents et renseignements qu'il a jugé appropriés (x) sa propre analyse de crédit et pris la décision de participer à un investissement lié au Sous-Jacent ou au sous-jacent du Sous-Jacent et (y) continue de prendre ses propres décisions d'agir ou de ne pas agir en relation avec le Sous-Jacent ou le sous-jacent du Sous-Jacent ou de tout accord y relatif ou tout document fourni en relation avec le Sous-Jacent ou le sous-jacent du Sous-Jacent.

8.9 Notifications aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires

8.9.1 Toute notification devant être donnée à ou par un Détenteur de Parts Bénéficiaires conformément aux Statuts doit se faire par écrit.

8.9.2 Dans le cas de Parts Bénéficiaires dans la forme au porteur, les notifications aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires seront valables si elles sont publiées dans le Financial Times et dans le cas de Parts Bénéficiaires dans la forme nominative, les notifications leur seront valablement adressées par courrier à leur adresse respective telle que figurant dans le registre des Détenteurs de Parts Bénéficiaires. Dans tous les cas étant entendu qu'aussi longtemps que les Parts Bénéficiaires sont admises à la négociation sur une bourse de valeurs, un marché réglementé ou non-réglementé ou offertes au public dans une quelconque juridiction, toute notification aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires sera publiée conformément aux règles et réglementations de chacune de ces bourses de valeurs et chacun de ces marchés réglementés et non-réglementés et dans chaque juridiction.

Aussi longtemps que toutes les Parts Bénéficiaires représentés par un ou plusieurs certificats globaux sont détenues dans leur totalité par ou au nom d'un ou de plusieurs Agents de Compensation, les notifications aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires sont valablement faites, au lieu des publications par site web ou dans un journal, respectivement des notifications par courrier référées au paragraphe ci-dessus, à l'(aux) Agent(s) de Compensation en vue d'en faire communication aux Détenteurs de Parts Bénéficiaires. Toute notification conforme à ce paragraphe sera réputée avoir été donnée aux

Détenteurs de Parts Bénéficiaires au Jour Ouvrable suivant immédiatement le jour où ladite notification aura été donnée à l'(aux) Agent(s) de Compensation.

Les notifications données en conformité avec ce qui précède seront effectives (a) à dater du jour de ladite délivrance lorsqu'elles ont été remises à l'Agent de Compensation ou aux Agents de Compensation (s'il y en a plus d'un) ou, (b) à dater du troisième jour suivant l'envoi par courrier lorsqu'il s'agit de Parts Bénéficiaires au porteur ou, (c) à dater de leur publication si elles sont publiées ou à dater de leur première publication si elles sont publiées plusieurs fois ou, s'il y a exigence de publication par différents moyens, à dater de la première publication dans l'ensemble de ces moyens.

8.9.3 Tout Détenteur de Parts Bénéficiaires présent en personne à une assemblée de l'Émetteur sera à toutes fins réputé avoir été valablement convoqué à l'assemblée et, si nécessaire, valablement informé de la raison pour laquelle l'assemblée est convoquée.

8.9.4 Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, toute notification devant être donnée par l'Émetteur au Détenteur de Parts Bénéficiaires peut être donnée selon tout procédé accepté à l'avance par le Détenteur de Parts Bénéficiaires.

8.10 Droit à l'information des Détenteurs de Parts Bénéficiaires

Sous réserve des Conditions s'y appliquant, les Détenteurs de Parts Bénéficiaires auront à l'égard de l'Émetteur les mêmes droits à l'information que ceux des Actionnaires Ordinaires.

Art. 9. Compartiments et Affectation des biens.

9.1 En accord avec l'article 5.7, le Conseil peut créer un ou plusieurs Compartiments constituant soit un Compartiment de la Catégorie A ou un Compartiment de la Catégorie B et qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émissions de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

(a) Les règlements et conditions relatifs aux Instruments émis pour les différents Compartiments de la Catégorie A ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil et sont divulgués dans les Conditions du Compartiment de la Catégorie A concerné. Tout détenteur d'Instruments émis par l'Émetteur est réputé accepter sans réserve et être lié par les Conditions applicables à ces Instruments ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription des Instruments. Chaque Compartiment de la Catégorie A peut émettre, soit des Instruments Pertinents, soit des Parts Bénéficiaires, mais pas les deux ensemble.

(b) Les règlements et conditions relatifs aux valeurs mobilières émises pour les différents Compartiments de la Catégorie B ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le Conseil et sont divulgués dans les conditions du Compartiment de la Catégorie B concerné. Tout détenteur de valeurs mobilières émises par l'Émetteur est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions applicables à ces valeurs mobilières ainsi que par les Statuts du fait même de la souscription des valeurs mobilières.

9.2 À l'égard de tout Compartiment de la Catégorie A pour le compte duquel des Parts Bénéficiaires ont été émises, et pour aussi longtemps que des Parts Bénéficiaires demeurent en circulation sous tel Compartiment de la Catégorie A, aucun Instrument Pertinent ne peut être émis conformément à l'article 9.1(a) ci-dessus et aucune dette ne peut être contractée par l'Émetteur autre que les dettes contractées dans le cadre de l'opération de titrisation réalisée pour le Compartiment de la Catégorie A conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

9.3 Sous réserve de droits particuliers ou variation des dispositions suivantes ou de restrictions alors attachées à des Instruments, tels que peuvent les prévoir les Statuts, les Conditions applicables ou tout autre document, si un Compartiment de la Catégorie A est liquidé, son actif sera réparti comme suit:

(a) Premièrement, en paiement proratisé de toutes les taxes encourus en relation avec les investissements réalisés pour le Compartiment de la Catégorie A;

(b) deuxièmement, en paiement proratisé ou remboursement de tous les frais, charges, dépenses, honoraires, dettes et autres montants exposés par, ou payable, du fait de la liquidation ainsi que, si tel est le cas, tout autre montant exposé par ou payable au Trustee, le cas échéant, ses mandataires ou un curateur, en relation avec de tels Instruments et intervenu par ou suite à l'Instrument de Trust (la cas échéant) signé en relation avec ces Instruments et/ou une Sûreté Additionnelle (y compris les coûts de la réalisation d'une sûreté et de la rémunération du Trustee);

(c) troisièmement, en paiement proratisé ou effacement de tous les coûts, frais, dépenses, charges, dettes et autres montants engagés par ou payable à l'égard de cette liquidation, y compris, le cas échéant, les montants engagés par ou payable au security agent (dans la mesure où la nomination d'un security agent est prévue dans les Conditions Finales, le Prospectus Unitaire ou le Supplément (en fonction des cas)) aux fins de la gestion, la réalisation et la récupération du Sous-Jacent pertinent alloué à un Compartiment de la Catégorie A (le cas échéant) à l'égard de ces Instruments et toute personne nommée en remplacement (y compris les coûts de la réalisation de tout Sous-Jacent et la rémunération du security agent);

(d) quatrièmement, en paiement proratisé de tous montants dus à chaque Contrepartie du Swap, à la Contrepartie de l'Option ou à la Contrepartie de Rachat dans le cadre d'une Convention de Swap (lesquels incluent à cette fin tous montants dus au Dépositaire en remboursement des paiements faits à une Contrepartie du Swap, à la Contrepartie de l'Option ou à la Contrepartie de Rachat relatifs au Sous-Jacent);

(e) cinquièmement, en paiement proratisé de tous montants dus à des investisseurs dans un Compartiment de la Catégorie B auquel les détenteurs des Séries émises sous un Compartiment de la Catégorie A ont recours selon l'article 9.5 ci-dessous;

(f) sixièmement, en paiement proratisé ou effacement de tous les coûts, frais, dépenses, charges, dettes et autres montants engagés par l'Émetteur dans le cadre de la création, du fonctionnement ou de la liquidation du Compartiment de la Catégorie A et qui ne sont pas prévus dans les paragraphes précédents ou dans le waterfall inclus dans les Conditions (et les créanciers de ces revendications, les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment, laquelle définition se rapporte aux Compartiments de la Catégorie A et aux Compartiments de la Catégorie B aux fins des articles 9.6 à 9.9);

(g) septièmement, en paiement proratisé de tous montants dus aux détenteurs des Instruments du Compartiment de la Catégorie A concerné (lesquels incluent à cette fin tous montants dus, le cas échéant, à l'Agent Émetteur et Payeur et/ou au Teneur de Registres, en remboursement des paiements faits aux détenteurs de ces Instruments ou à l'Agent de Compensation au nom de ces détenteurs); et

(h) huitièmement, paiement du solde (s'il y en a) à la propriété de l'Émetteur.

9.4 Aucun Instrument ne sera émis, sous réserve de l'article 9.5 ci-dessous, à des conditions autorisant les détenteurs d'une Tranche d'Instruments de participer à l'actif de l'Émetteur autre que l'actif relevant du Compartiment de la Catégorie A concerné. Si le produit de la réalisation de l'actif d'un Compartiment de la Catégorie A est insuffisant pour payer tous les montants dus sur cette Tranche conformément aux Conditions, les détenteurs n'auront aucun recours à l'encontre de l'Émetteur en raison de l'insuffisance ni à l'encontre d'aucun autre Compartiment de la Catégorie A ou, sous réserve de l'article 9.5 ci-dessous, de tout autre élément d'actif de l'Émetteur.

9.5 Toutefois, les détenteurs d'Instruments relatifs à un Compartiment de la Catégorie A peuvent, sous réserve des dispositions fournies dans les documents d'émission correspondants, avoir recours aux actifs alloués à un ou plusieurs Compartiments de la Catégorie B. Les détenteurs de valeurs mobilières relatives à un Compartiment de la Catégorie B et les créanciers dont les créances sont nées en rapport avec la création, l'opération ou la liquidation des Compartiments de la Catégorie B sont informés (et vont reconnaître et accepter de manière expresse dans les documents d'émissions concernés) que (i) les détenteurs d'Instruments relatifs à un ou plusieurs Compartiments de la Catégorie A, sous réserve des dispositions fournies dans les documents d'émissions correspondants aux Compartiments de la Catégorie A concernés, ont recours aux actifs alloués à un ou plusieurs Compartiments de la Catégorie B et (ii) tous les actifs alloués à un ou plusieurs Compartiments de la Catégorie B peuvent être utilisés afin de s'acquitter des créances des détenteurs d'Instruments relatifs à un ou plusieurs Compartiments de la Catégorie A.

9.6 Les Compartiments correspondent chacun à une partie distincte du patrimoine de l'Émetteur. Sous réserve de l'article 9.5 ci-dessus, les droits des détenteurs d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) relatifs à un Compartiment et les droits des créanciers (y inclus, sans s'y limiter, les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment) sont limités aux actifs de ce Compartiment, lorsqu'ils sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment. L'actif d'un Compartiment répond, sous réserve de l'article 9.5 et sous réserve des Droits Pro Rata des Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment (tels que définis ci-dessous) décrits au paragraphe 9.7 ci-dessous, exclusivement des droits des détenteurs d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) relatifs à ce Compartiment et de ceux des créanciers (y inclus, sans s'y limiter, les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment) dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment et ces détenteurs d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) et ces créanciers reconnaissent et acceptent qu'une fois que tous les actifs alloués à ce Compartiment dans lequel ils ont investi ou à l'occasion duquel leurs créances sont nées, ont été réalisés, ils ne sont pas autorisés à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de l'Émetteur en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme sera éteint

Dans les relations entre Détenteurs d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant), chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

9.7 Pour éviter tout doute mais sous réserve de l'article 9.5, dans le cas d'une dissolution, liquidation ou d'un assainissement de l'Émetteur, les Détenteurs de Parts Bénéficiaires (en cette qualité) n'ont droit qu'à, et ne peuvent obtenir que, des biens du Compartiment dans lequel ils ont investi.

9.8 Les droits des créanciers dont les créances ne sont pas issues de la création, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment et qui n'ont pas renoncé à leur recours aux biens de tout Compartiment (les Créanciers de Revendications Non Spécifiques au Compartiment), doivent être alloués par l'Émetteur sur base biannuelle et en arrière à tous les Compartiments (de manière équitable et au pro rata temporis en ce qui concerne les Compartiments créés au cours de cette moitié d'année) sous réserve que les Conditions en question (ou les règlements et conditions d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) autorisent de manière expresse des Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment d'avoir recours aux droits et aux biens alloués à de tels Compartiments. Ce droit d'un Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment contre un Compartiment est ci-après désigné par le terme Droits Pro Rata. Chaque Créancier de Revendications Non Spécifiques au Compartiment reconnaît et accepte qu'une fois que tous les actifs alloués au Compartiment contre lequel il a des Droits Pro Rata, ont

été réalisés, il n'est pas autorisé à entreprendre quelques démarches que ce soient à l'encontre de l'Émetteur en vue de recouvrer toute autre somme due et que le droit de recevoir une telle somme en vertu des Droits Pro Rata sera éteint.

9.9 Les Créanciers de Revendications Spécifiques au Compartiment et les Créanciers de Revendications Non-Spécifiques au Compartiment acceptent de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté en contractant avec l'Émetteur, que des dispositions ayant trait aux priorités de paiement et à l'ordre de paiement sont prévues dans les Statuts et seront incluses dans les Conditions (ou les règlements et conditions d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) et ces créanciers acceptent également de manière expresse, ou seront réputés avoir accepté, les conséquences de ces dispositions ayant trait aux priorités de paiement et l'ordre de paiement.

9.10 Le Conseil doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque Compartiment de l'Émetteur dans le but de déterminer les droits des détenteurs d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant) de chaque Compartiment dans le cadre des Statuts et des Conditions (ou les règlements et conditions d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant), de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

9.11 Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de cash ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de l'Émetteur au même Compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au Compartiment en question.

9.12 Lorsqu'il est question d'actifs de l'Émetteur (n'étant pas rattachables à des Actions Ordinaires) que le Conseil, ou tout autre personne agissant pour le Conseil, ne considère pas comme se rattachant à un Compartiment particulier, le Conseil ou son délégué pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les Compartiments, s'il y a lieu du tout, et le Conseil aura le droit de changer à tout moment ces critères.

9.13 Sauf clause contraire dans les Conditions applicables à un Compartiment (ou les règlements et conditions d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question, le cas échéant), le Conseil (ou son délégué) peut procéder à tout moment à la liquidation de Compartiments individuels, à moins qu'une telle liquidation n'intervienne dans le cadre d'une liquidation générale de l'Émetteur.

Les comptes de l'Émetteur, tous les Compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de l'Émetteur. Les Compartiments peuvent utiliser d'autres devises de référence.

Les droits des Actionnaires Ordinaires ou de l'Actionnaire Ordinaire Unique sont limités aux actifs de l'Émetteur qui ne sont pas alloués à un Compartiment.

Art. 10. Assemblées générales des Actionnaires Ordinaires.

10.1 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires Ordinaires, toute assemblée des Actionnaires Ordinaires constituée conformément aux articles 10 et 11 représente les Actionnaires Ordinaires dans leur ensemble. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de l'Émetteur, sous réserve des limites exposées dans les Statuts et, le cas échéant, dans les Conditions des Instruments. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Ordinaire Unique, l'Actionnaire Ordinaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'assemblée générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Ordinaire Unique tant que l'Émetteur n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Ordinaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

10.2 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires Ordinaires se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, à Luxembourg au siège social de l'Émetteur, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de mars de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour Ouvrable suivant.

10.3 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires Ordinaires pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.4 Les autres assemblées des Actionnaires Ordinaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

10.5 Tout Actionnaire Ordinaire peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires Ordinaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires Ordinaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 11. Délais de convocation, Quorum, Vote, procurations, Avis de convocation pour les assemblées générales des Actionnaires Ordinaires.

11.1 Les Actionnaires Ordinaires se réuniront sur demande du Conseil conformément à une convocation présentant l'ordre du jour, envoyée au moins huit jours avant l'assemblée générale à chaque Actionnaire Ordinaire à l'adresse de l'Actionnaire Ordinaire indiquée dans le registre des Actionnaires Ordinaires. Une telle convocation aux Actionnaires Ordinaires ne doit pas être justifiée auprès de l'assemblée.

11.2 Dans la mesure requise par la loi ou selon ce qui peut être déterminé par le Conseil, la convocation à l'assemblée générale sera, en outre, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois, et dans tout autre journal que le Conseil peut estimer approprié.

Lorsque toutes les Actions Ordinaires sont sous forme nominative, les convocations aux Actionnaires Ordinaires peuvent être envoyées par lettre recommandée seulement.

11.3 Le Conseil doit convoquer une assemblée générale des Actionnaires Ordinaires à chaque fois qu'un groupe d'Actionnaires Ordinaires représentant au moins un dixième du capital social le requiert. Dans un tel cas, les Actionnaires Ordinaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'assemblée générale.

11.4 Si tous les Actionnaires Ordinaires sont présents ou représentés et se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans qu'il y ait eu convocation à l'assemblée générale.

11.5 Le Conseil peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les Actionnaires Ordinaires pour être présents à toute assemblée générale des Actionnaires Ordinaires.

11.6 Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix.

11.7 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants, sans exigence de quorum.

11.8 Un Actionnaire Ordinaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires Ordinaires en désignant une autre personne comme mandataire par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme télex ou courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise.

11.9 Avant de commencer toute délibération, le président de l'assemblée générale (lequel devra être le président du Conseil ou son délégué) nommera un secrétaire et les Actionnaires Ordinaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée générale.

11.10 Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau de l'assemblée générale et par chaque Actionnaire Ordinaire qui souhaite les signer.

11.11 Toutefois, si les résolutions de l'assemblée générale doivent être certifiées, des copies ou extraits destinés à servir en justice ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil ou deux autres administrateurs.

11.12 Les Actionnaires Ordinaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'assemblée générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature de l'Actionnaire Ordinaire en question, (ii) l'indication des Actions Ordinaires pour lesquelles l'Actionnaire Ordinaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à l'Émetteur 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'assemblée générale

Art. 12. Administration de l'Émetteur.

12.1 L'Émetteur sera administré par un Conseil comprenant au moins trois administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires Ordinaires. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

12.2 Chaque administrateur sera nommé par les Actionnaires Ordinaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires. Les Actionnaires Ordinaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Pour éviter tout doute, aucun Détenteur de Parts Bénéficiaires n'a et n'aura le droit de nommer des administrateurs.

12.3 Un administrateur peut être révoqué (a) avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires ou (b) conformément à l'article 8.2.7.

12.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires Ordinaires.

12.5 Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de l'Émetteur (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil, conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 13. Réunions du Conseil.

13.1 Le Conseil doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'assemblée générale ou de l'Actionnaire Ordinaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil et de l'assemblée générale. En son absence, l'assemblée générale ou les autres membres du Conseil, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

13.2 Les réunions du Conseil seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera à Luxembourg.

13.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

13.4 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

13.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, télex ou courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire. Un membre du Conseil peut représenter plus d'un autre membre du Conseil lors de la réunion du Conseil si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

13.6 Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

13.7 Le Conseil ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de l'Émetteur est présente ou représentée à une réunion du Conseil et si au moins cinquante pour-cent des administrateurs qui sont présents à cette réunion résident au Luxembourg à des fins fiscales. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président sera prépondérante.

13.8 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique courriel conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbaux des réunions du Conseil.

14.1 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence.

14.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de l'Émetteur, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de l'Émetteur ou de tout Compartiment conformément aux règlements et conditions du Compartiment concerné. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires sont de la compétence du Conseil.

Art. 16. Délégation de pouvoirs.

16.1 Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, administrateur ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de l'Émetteur pour tout ce qui concerne la gestion journalière des affaires de l'Émetteur.

16.2 Le Conseil est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de l'Émetteur.

16.3 Le Conseil est autorisé à nommer des mandataires pour des transactions spécifiques.

Art. 17. Signatures autorisées. L'Émetteur est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre transaction entre l'Émetteur et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de l'Émetteur auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de l'Émetteur, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle l'Émetteur contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, uniquement

en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

18.3 Au cas où un administrateur de l'Émetteur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de l'Émetteur, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des Actionnaires Ordinaires.

18.4 Le paragraphe 18.3 ne s'applique pas aux résolutions du Conseil concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de l'Émetteur conclues à des conditions normales

Art. 19. Séparation des biens. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout détenteur d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises par l'Émetteur sous un Compartiment) dans, et tout créancier (Créancier de l'Émetteur) et Actionnaire Ordinaire de, l'Émetteur et toute personne qui est contractuellement liée avec l'Émetteur (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre l'Émetteur et un détenteur d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises par l'Émetteur sous un Compartiment), un Créancier de l'Émetteur ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner l'Émetteur en faillite ou de requérir contre l'Émetteur l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quels qu'actifs que ce soient de l'Émetteur, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au Compartiment dans lequel le détenteur d'Instruments (ou d'autres valeurs mobilières émises sous un Compartiment) a investi ou dans lequel le Créancier de l'Émetteur ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre l'Émetteur ou (ii) à tout autre Compartiment ou (iii) font partie des actifs de l'Émetteur qui n'ont pas été alloués à un Compartiment (le cas échéant).

Art. 20. Réviseur d'entreprises.

20.1 Les opérations de l'Émetteur seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Le ou les réviseurs d'entreprises agréés seront nommés par le Conseil conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004.

20.2 Le Conseil déterminera leur nombre, leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de l'Émetteur commencera le 1 janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 22. Affectation des Bénéfices.

22.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de l'Émetteur cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital souscrit de l'Émetteur tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit, conformément à l'article 6.

22.2 Sous réserve des droits des autres détenteurs d'Instruments, tels que déterminés dans les Conditions de toute émission relative à un Compartiment, l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires décidera, sur proposition du Conseil, de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et peut décider seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de l'Émetteur.

22.3 Les dividendes sur Actions Ordinaires pourront être payés en Euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil et pourront être payés en temps et lieux choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intermédiaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

22.4 Les bénéfices accumulés par l'Émetteur et se rapportant à un Compartiment résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 46 (14) de la loi luxembourgeoise du 4 décembre 1967 relative à l'impôt sur le revenu (la Loi de l'Impôt sur le Revenu 1967) au profit des Détenteurs de Parts Bénéficiaires du Compartiment sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes ou des Montants de Rachat à ces Détenteurs de Parts Bénéficiaires provenant des bénéfices. Les bénéfices accumulés par l'Émetteur et ne se rapportant pas à un Compartiment résultent en un engagement immédiat et irrévocable, comptabilisé dans un poste déductible conformément à l'article 46 (14) de la Loi de l'Impôt sur le Revenu 1967 au profit des détenteurs de Actions Ordinaires sans prise en compte de la date réelle du paiement des dividendes, sous quelque forme que ce soit.

Art. 23. Dissolution et Liquidation de l'Émetteur. L'Émetteur peut être dissout, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, tel que déterminé à l'article 24 ci-dessous. En cas de dissolution de l'Émetteur, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires Ordinaires décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des Actionnaires Ordinaires déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

La liquidation d'un Compartiment n'affectera pas les autres Compartiments ni l'Émetteur en général. Les sommes et biens dus aux investisseurs (qu'ils soient détenteurs d'Instruments ou Actionnaires Ordinaires ou détenteurs d'autres valeurs mobilières émises sous le Compartiment en question) qui ne se sont pas présentés à la clôture de la liquidation seront versés à la Caisse de consignation pour qu'elle détienne ces sommes et biens au profit de ces investisseurs.

Art. 24. Modifications statutaires. Les Statuts pourront être modifiés, au fil du temps, par une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires Ordinaires, sous réserve des exigences de quorum et de majorité visées à la Loi sur les Sociétés de 1915 et conformément aux dispositions de l'article 8.2.7.

Art. 25. Instruments Pertinents. Sous réserve des Conditions applicables, les Instruments Pertinents (ou d'autres valeurs mobilières émises sous un Compartiment) sous forme nominative ne peuvent être convertis en Instruments Pertinents (ou d'autres valeurs mobilières émises par l'Émetteur sous un Compartiment) au porteur.

Art. 26. Subordination. Tous les créances que les Actionnaires Ordinaire pourraient avoir à l'encontre l'Émetteur (en cette capacité) sont subordonnés aux créances que tout créancier de l'Émetteur (y compris les Créanciers de l'Émetteur) ou tout investisseur (y compris les détenteurs d'Instruments) pourraient avoir à l'encontre de l'Émetteur.

Les détenteurs d'Instruments et les détenteurs d'autres valeurs mobilières émises par l'Émetteur sous un Compartiment acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un Compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres détenteurs d'Instruments ou de valeurs mobilières dans, et/ou de Créanciers de l'Émetteur de, ce même Compartiment.

Art. 27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires Ordinaires se tiendra en 2014.

Souscription et Paiement

Les Statuts de l'Émetteur ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 31.000 (trente et un mille) actions représentant la totalité du capital social de l'Émetteur. Le comparant paie également une prime d'émission de EUR 3.100 (trois mille cent euros).

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire et la prime d'émission de EUR 3.100 (trois mille cent euros) a été payé, de sorte que le montant de EUR 34.100 (trente-quatre mille cents euros) est à la libre disposition de l'Émetteur, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Parts bénéficiaires

En date du présent acte, aucune Part Bénéficiaire n'a été émise par l'Émetteur.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que les présents Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à l'Émetteur ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000.

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois) administrateurs;
2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:
 - Laurent Bélik, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
 - Martijn Sinninghe Damsté, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
 - Alain Koch, employé privé, ayant son adresse professionnelle à 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2018;
4. le siège social de la société est fixé au 9b, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et
5. le montant de EUR 3,100 (trois mille cent euros) provenant de la prime d'émission, est affecté au compte de la réserve légale de l'Émetteur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Sinninghe Damsté et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52464. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147905/2204.

(120195025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

IROKO International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.998.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Iroko International S.à r.l.

Patrick L.C. van Denzen / Robert van 't Hoeft

Manager A / Manager B

Référence de publication: 2012147790/14.

(120195138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Kalchesbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.354.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 septembre 2012 que:

- La démission de Monsieur Axel Kiel de son mandat d'administrateur est acceptée avec effet au 24 septembre 2012.
- La nomination de Monsieur Jörg-Carsten Hagen, avec adresse professionnelle Hermannstrasse 13, D-20095 Hamburg, comme administrateur à partir du 24 septembre 2012 jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012 est acceptée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012147806/14.

(120195039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 30.466.574,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

EXTRAIT

Le siège social de la Société Med A Holding Sarl a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012147849/13.

(120195046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 121.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147832/10.

(120194927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 125.080.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147833/10.

(120194933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147834/10.

(120194939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Med B Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 69.419.180,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 139.476.

EXTRAIT

Le siège social de la Société Med B Holding Sàrl a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Novembre 2012.

Référence de publication: 2012147850/13.

(120195098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 129.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147835/10.

(120194946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147836/10.

(120194953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Logix XII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 129.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012147837/10.

(120194957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Lomiliux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.567.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147839/11.

(120194603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Lupaf Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.306.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUPAF HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012147841/12.

(120194534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Medica Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.343.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65239 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012147852/10.

(120194611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Luxembourg Encadrement Sàrl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 112.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXEMBOURG ENCADREMENT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012147843/11.

(120194712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mittal Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012147857/11.

(120194366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Mittal Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mittal Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012147858/11.

(120194405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Murciélago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012147859/10.

(120194983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Maharishi Press S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 164.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 novembre 2012.

Référence de publication: 2012147861/10.

(120194662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2012.